

A11C63  
A84  
1995  
15  
Ex. 1  
QL  
P. gouv.

COMMISSION DES  
LAURENTIDES  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec 

Saint-Jérôme, le 21 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau  
Premier ministre du Québec  
Hôtel du Gouvernement  
Québec (Québec)  
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 11 janvier dernier en vertu du décret gouvernemental 1-95 concernant les commissions sur l'avenir du Québec.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir que les membres de la Commission et moi-même avons réalisé le mandat de consulter la population des Laurentides sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Les témoignages et les propositions consignés dans ce rapport sauront, souhaitons-le, enrichir la réflexion sur l'avenir du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

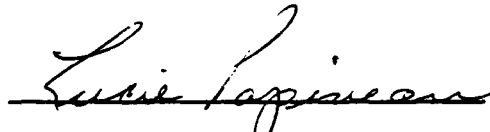



Lucie Papineau


A11C63  
A84  
1995  
15  
ex. 1  
QL  
P. Gouv.

Nous, soussigné (e)s, membres de la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.


Fait à Saint-Jérôme, ce 21 mars 1995.

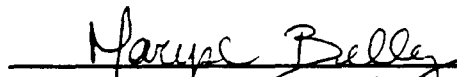
  
M<sup>me</sup> Lucie Papineau, présidente


  
M<sup>me</sup> Cécile-Hélène Wojas, vice-présidente

  
M. Bernard Lapointe, vice-président

  
M<sup>me</sup> Rita Lafond, commissaire

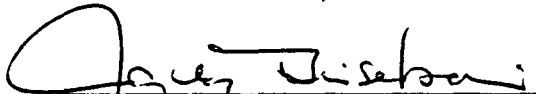
  
M<sup>me</sup> Danielle Blanchard, commissaire


  
M<sup>me</sup> Maryse Belley, commissaire

  
M<sup>me</sup> Manon Coursol, commissaire


  
M<sup>me</sup> Ritha Cossette, commissaire

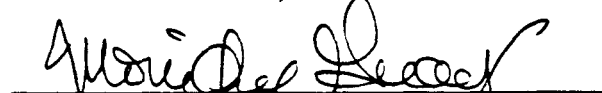
  
M<sup>me</sup> Raymonde Chartrand, commissaire

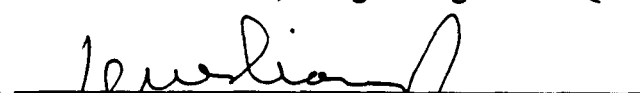
  
M. Jacques Brisebois, commissaire

  
M. Alain Longval, commissaire

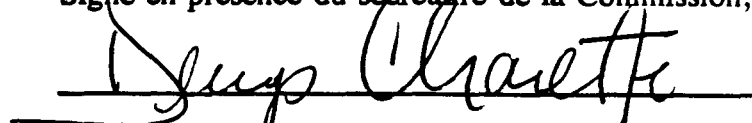
  
M. Robert Pelletier, commissaire

  
M<sup>me</sup> Hélène Robert, déléguée régionale PQ

  
M<sup>me</sup> Monique Guay, déléguée régionale BQ

  
M. Jacques Léonard, ministre des Transports

Signé en présence du secrétaire de la Commission,

  
M. Denys Charette

## TABLE DES MATIÈRES

|   |     |
|---|-----|
| Lettre de la présidente au Premier ministre   |     |
| Remerciements   | vi  |
| Membres et personnel administratif de la Commission   | vii |
| Profil de la région administrative des Laurentides  | 1   |
| <br>  |     |
| INTRODUCTION  | 3   |
| 1. BILAN DES TÉMOIGNAGES  | 4   |
| 1.1. Perception de la démarche gouvernementale  |     |
| 1.2. Le préambule   | 5   |
| 1.3. Interventions sur l'avant-projet de loi et les options constitutionnelles              | 6   |
| 1.3.1. La souveraineté  | 6   |
| 1.3.2. L'association économique   | 8   |
| 1.3.3. La nouvelle constitution   | 9   |
| 1.3.3.a. La charte des droits et libertés de la personne                                    | 12  |
| 1.3.3.b. La communauté anglophone   | 13  |
| 1.3.3.c. Les nations autochtones  | 13  |
| 1.3.3.d. La décentralisation de pouvoirs spécifiques<br>aux instances locales et régionales | 14  |
| 1.3.3.e. Les autres éléments d'un projet de constitution                                    | 18  |
| 1.3.4. Le territoire  | 19  |
| 1.3.5. La citoyenneté   | 19  |
| 1.3.6. La monnaie   | 21  |
| 1.3.7. Les traités et alliances internationales   | 22  |
| 1.3.8. La continuité des lois   | 23  |
| 1.3.9. Le partage des biens et des dettes   | 26  |
| 1.3.10. L'entrée en vigueur de la loi   | 27  |
| 1.3.11. La question référendaire  | 29  |
| 1.3.12. La position exprimée en regard de l'avant-projet de loi                             | 31  |

|           |   |    |
|-----------|---|----|
| 1.3.13.   | Les autres options constitutionnelles           | 32 |
| 1.3.13.a. | La confédération de régions du Canada           | 33 |
| 1.3.13.b. | Le fédéralisme renouvelé                        | 33 |
| 1.3.13.c. | Le statu quo constitutionnel                    | 33 |
| 1.3.13.d. | L'union Québec - Canada (A.D.Q.)                | 34 |
| 1.4.      | Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi    | 36 |
| 1.4.1.    | L'administration                                | 36 |
| 1.4.2.    | Les affaires sociales                           | 38 |
| 1.4.3.    | L'économie et l'emploi                          | 39 |
| 1.4.4.    | Les institutions                                | 40 |
| 1.4.5.    | L'aménagement                                   | 41 |
| 1.4.6.    | L'éducation                                     | 42 |
| 1.4.7.    | Les relations internationales                   | 42 |
| 1.4.8.    | La culture, le patrimoine et les communications | 43 |
| 1.4.8.a.  | La langue française                             | 45 |
| 2.        | ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION  | 46 |
|           | Consensus et tendances                          | 46 |
|           | Première recommandation                         | 47 |
|           | Deuxième recommandation                         | 48 |

**ANNEXES :**

Annexe 1 - Itinéraire de la Commission

Annexe 2 - Liste des participants

Annexe 3 - Portrait de la participation

Annexe 4 - Rapport des activités de communication et de logistique

Annexe 5 - Bibliographie

## REMERCIEMENTS

Les membres de la Commission sont heureux de remercier tous ceux et celles qui ont participé à la consultation sur l'avant-projet de loi; soit par un dépôt de mémoire, soit par une intervention verbale ou encore par leurs échanges dans le cadre d'un forum. Ils ont aussi apprécié la collaboration du personnel administratif de la Commission : professionnels, techniciens et secrétaires pour leur support et leur dévouement dans l'accomplissement du mandat confié par le gouvernement.

Les commissaires remercient particulièrement les ministres : Jeanne Blackburn, Louise Beaudoin, Louise Harel, Rita Dionne-Marsolais, Daniel Paillé, Richard Le Hir, Serge Ménard, Bernard Landry, Paul Bégin, Jean Garon, Marcel Landry, et le Whip en chef du gouvernement, Jean-Pierre Jolivet; le chef de l'Action Démocratique du Québec Mario Dumont et les députés du Parti québécois : Céline Signori et Robert Kieffer, et ceux du Bloc Québécois : Paul Mercier, Maurice Dumas et René Laurin, pour leur contribution aux audiences tenues dans la région des Laurentides.

Ce rapport est un travail collectif des membres de la Commission. La représentante de l'ADQ n'a toutefois pas participé à sa rédaction. Cette réalisation est due à l'apport de chacun des autres membres de la Commission dans des champs d'activité très diversifiés : monde municipal, milieu politique, développement communautaire, domaine culturel, milieu des affaires, corporations professionnelles, milieu syndical et domaine de l'enseignement a permis la réalisation de ce rapport.

## ERRATUM

Le lecteur voudra bien noter que la troisième phrase du dernier paragraphe se termine avec enseignement.

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| Lucie Papineau      | Présidente              |
| Cécile-Hélène Wojas | Vice-Présidente         |
| Bernard Lapointe    | Vice-Président          |
| Rita Lafond         | Commissaire             |
| Danielle Blanchard  | Commissaire             |
| Maryse Belley       | Commissaire             |
| Manon Coursol       | Commissaire             |
| Ritha Cossette      | Commissaire             |
| Raymonde Chartrand  | Commissaire             |
| Jacques Brisebois   | Commissaire             |
| Alain Longval       | Commissaire             |
| Robert Pelletier    | Commissaire             |
| Hélène Robert       | Députée régionale PQ    |
| Monique Guay        | Députée régionale BQ    |
| Jacques Léonard     | Ministre des Transports |

## LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

|                        |  |
|------------------------|--|
| Denys Charette         | Secrétaire   |
| Guy Bélanger           | Préposé aux renseignements et à la logistique      |
| Robert Chabot          | Animateur  |
| Pierre Desjardins      | Préposé aux renseignements et à la logistique      |
| Michèle Dubois         | Responsable du budget                              |
| Denys Duchesne         | Animateur  |
| Suzanne Lafleur        | Téléphoniste                                       |
| Claude-Philippe Lemire | Responsable des communications et de la logistique |
| Pauline Nadon          | Assistante aux communications                      |
| Gilles Ouimet          | Animateur  |
| Luc Parent             | Analyste   |
| Louis Pilon            | Analyste   |
| Lina Proulx            | Agente de bureau                                   |
| Pierre-Bernard Raymond | Animateur  |
| Guylaine Robert        | Agente de secrétariat                              |
| André Saicans          | Analyste   |
| Gleason Théberge       | Langagier  |

## PROFIL DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DES LAURENTIDES

La région des Laurentides, dont le grand axe a une orientation générale nord-sud, couvre une superficie de 21 573 km<sup>2</sup> et comptait une population de 415 914 habitants en 1993. Son poids est de l'ordre de 5 %, par rapport à l'ensemble du Québec. Cette population est répartie à l'intérieur de huit MRC. Les deux tiers de la population vivent dans les municipalités urbaines du sud de la région appartenant aux MRC de Thérèse-de-Blainville, Mirabel et Deux-Montagnes, toutes situées à proximité de Laval et de Montréal. La densité démographique diminue en allant vers le nord et la population devient de plus en plus rurale. Bien que la région des Laurentides ait connu au cours des cinq dernières années une croissance démographique spectaculaire, la MRC d'Argenteuil a enregistré pour la même période le plus faible taux de croissance.

L'industrie manufacturière est dominée par les industries de matériel de transport avec des établissements tels que les usines d'assemblage d'autos de GM à Broisbriand, de camions lourds avec Kenworth à Sainte-Thérèse, d'autobus à Saint-Eustache et d'aéronautique avec les Bell Textron et les trains d'atterrissage (Dowty) à Mirabel. Des grandes entreprises d'autres secteurs et de nombreuses PME manufacturières viennent compléter une structure industrielle très diversifiée. Les autres groupes manufacturiers importants forment la grappe des industries du bois, du textile, de l'habillement et l'industrie alimentaire.

L'activité touristique est une composante majeure de l'économie. La MRC Les Pays-d'en-Haut et celle des Laurentides sont des destinations reconnues pour la pratique des sports de plein air, la villégiature et le tourisme en général. En plus d'attirer la clientèle du bassin de Montréal, la région attire également une forte clientèle ontarienne et américaine grâce, entre autres, aux stations touristiques de Saint-Sauveur et du Mont-Tremblant.

### L'économie

L'agriculture et la forêt représentent l'essentiel du secteur primaire. L'agriculture est concentrée dans trois productions : le lait, la viande bovine et les fruits et légumes. Bien que l'envahissement urbain ait considérablement diminué les superficies agricoles, c'est au sud et à l'ouest de la région, située près de l'important marché montréalais et dotée des meilleurs sols, que l'agriculture demeure la plus intensive. Vers le nord, climat et sols sont moins favorables et les activités les plus pratiquées sont la production laitière et l'élevage bovin.

On compte également sur la présence d'une forêt mixte regroupant plusieurs essences nobles, comme des feuillus et des pins à fort diamètre. Tout le bois à pâte est expédié vers les usines de pâtes et papiers de l'Outaouais. Par contre, la région possède une usine de papier à Saint-Jérôme, une usine de panneaux et de contre-plaqués à Mont-Laurier, une usine de papier transformé à Lachute et de nombreuses scieries.

Le sous-sol et sa nappe phréatique permet d'exploiter à Mirabel la distribution internationale d'une eau recherchée pour ses qualités incomparables.

### Les infrastructures de transport

Le réseau routier et autoroutier des Laurentides est relativement dense et est appelé à se développer. Il est relié étroitement à la région de Montréal à cause de l'étalement urbain et de la présence, sur son territoire, de l'aéroport international de Mirabel, ainsi qu'en raison de l'importance industrielle de la partie sud de la région et de la vocation touristique des MRC Les Laurentides et Les Pays-d'en-Haut en particulier. La présence frontalière à l'ouest de la rivière des Outaouais détermine et oriente une économie locale et régionale très intégrée à celle de l'Ontario. Par ailleurs, la seule route reliant l'Abitibi au sud de la province traverse la région des Laurentides sur toute sa longueur.

### Les services

En 1991, 42 établissements, tant publics que privés, dispensent les services de santé et les services sociaux. Plusieurs sont situés à Saint-Jérôme, la capitale régionale, mais plusieurs autres villes ont aussi leur centre hospitalier.

En éducation, les écoles connaissent un certain engorgement lié à la croissance rapide de la population. L'enseignement collégial se donne au cégep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse et à celui de Saint-Jérôme, qui possède un pavillon à Mont-Laurier.

### En résumé

La région des Laurentides offre une concentration intéressante d'entreprises manufacturières dans tous les secteurs d'activités et des services aux entreprises diversifiés. La proximité de Montréal permet un accès à des marchés spécialisés, à des universités et centres de recherche. Elle jouit, par ailleurs, d'un réseau d'équipements et d'institutions publics et privés complet.

Depuis quelques années, la région des Laurentides, comme les autres régions de la couronne montréalaise, est en voie d'urbanisation et d'industrialisation. Malgré ces changements, elle conserve sa vocation de base comme destination touristique et de récréation de plein air.

## INTRODUCTION

Le 25 janvier 1995, le gouvernement du Québec créait, par décret, la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec. La Commission composée de 15 membres a reçu le mandat d'entendre les citoyens et les citoyennes des Laurentides sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec.

Désireuse de rejoindre le plus grand nombre de personnes, la Commission a tenu 19 audiences publiques dans 17 municipalités situées aux quatre coins de la région : Mont-Laurier, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Jérôme, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Donat, Boisbriand, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Jovite, Lachute, Sainte-Adèle, Grenville, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Mirabel, L'Annonciation, Saint-Sauveur et Blainville. Plus de 180 heures d'audience ont été enregistrées. Chacun des intervenants aux audiences disposaient d'environ dix minutes pour faire connaître son point de vue sur l'avant-projet de loi et d'une période d'échanges d'environ cinq minutes avec les commissaires.

Trois forums réunissant des groupes d'horticulteurs, d'enseignants retraités et d'intervenants dans le domaine patrimonial ont aussi été organisés respectivement dans les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Jérôme et Saint-Eustache.

Au 21 mars 1995, les interventions de 305 participants avaient fait l'objet d'une analyse. Une majorité d'entre eux (280) avaient déposé un mémoire à la Commission. Les autres ont fait des interventions verbales.

Près de 70 % des intervenants étaient des particuliers. Le groupe des personnes âgées, celui des élus municipaux, de même que les milieux de la culture, de l'éducation et de la santé comptent pour près de 25 % de tous les intervenants. Les salles d'audience et de rencontre (forum) ont permis d'accueillir plus de 2700 personnes venues entendre les témoignages de leurs concitoyens et concitoyennes.

La Commission des Laurentides a aussi permis, dans la plupart des endroits, à la fin des audiences, la tenue de périodes de discussion libre avec les commissaires d'une durée de trente minutes.

## **1. BILAN DES TÉMOIGNAGES**

### **1.1. Perception de la démarche gouvernementale**

Le gouvernement du Québec a créé dix-huit commissions sur l'avenir du Québec, dont seize commissions régionales, une commission des aînés et une commission des jeunes avec le mandat de recevoir les commentaires, les suggestions et les avis de la population sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec.

Dans la région des Laurentides, 115 intervenants se sont prononcés sur le mandat de ces commissions consultatives. Une majorité d'entre eux (82 %) appuie la démarche de consultation enclenchée par le gouvernement. Les principales raisons invoquées au soutien de la démarche sont:

- sa légitimité et son caractère démocratique puisqu'elle permet à toute la population de s'exprimer sur son avenir;
- l'opportunité d'un temps de réflexion sur la société désirée;
- la prise en compte par le gouvernement des points de vue exprimés dans les commissions;
- l'opportunité de la démarche référendaire;
- l'occasion rare dans l'histoire d'un peuple de se prononcer démocratiquement sur son avenir; certains intervenants félicitent le gouvernement de leur avoir donné cette chance.

Tout en appuyant la démarche, quelques uns de ces intervenants apportent les précisions suivantes :

- l'actuelle démarche référendaire doit à tout prix éviter une nouvelle défaite;
- l'un apprécie la démarche, mais n'apprécie pas que les commissaires s'enquière du choix de son option;
- le gouvernement devra expliquer que la souveraineté n'est pas un acte de vengeance, mais qu'elle répond à un besoin de sécurité culturelle et politique;
- il sera peut-être utile de rappeler certains principes d'éthique dans le débat politique;
- c'est par l'éducation qu'une société avance.

Dix-huit pourcent des intervenants s'opposent toutefois à la démarche de consultation proposée pour les motifs suivants :

- le projet est trop vague;
- le gouvernement va trop vite et risque de radicaliser la position du Québec : soit la souveraineté, soit le statu quo constitutionnel;
- le processus apparaît comme une menace aux droits démocratiques des Canadiens qui ne sont pas consultés;
- c'est un processus illégal et une mauvaise utilisation des fonds publics;
- il s'agit d'un dévouement collectif qui ne produira pas l'effet souhaité;
- la consultation risque d'être un exercice futile car l'avant-projet de loi est un scénario trop optimiste de l'accession à la souveraineté qui ne tient pas compte du refus de négocier du gouvernement fédéral et de la communauté autochtone;
- le gouvernement devrait plutôt faire connaître les gains que procurera la souveraineté.

## **1.2. Le préambule : Déclaration de souveraineté**

Quatre-vingt-trois intervenants ont fait des propositions portant sur le contenu du préambule. Les propositions les plus fréquemment mises de l'avant ont été les suivantes :

- mentionner l'importance de la souveraineté politique afin d'assurer l'épanouissement et l'avenir d'une nation;
- affirmer que le français est la langue officielle du Québec;
- affirmer l'égalité entre les hommes, les femmes et les enfants;
- inclure une déclaration des droits et devoirs du citoyen;
- énoncer les droits et les pouvoirs du peuple du Québec;
- énoncer l'attachement du Québec aux valeurs publiques communes suivantes :
  - la liberté; l'égalité de tous devant les lois;
  - la démocratie; la paix; la tolérance; le respect de la vie privée de même que des droits et libertés individuelles; la justice; l'équité sociale;

l'éducation ouverte à tous sans discrimination; la laïcité des institutions publiques; le respect de l'environnement et du territoire; le développement économique et social dans la perspective du développement durable; l'attachement à protéger et à préserver le patrimoine sous toutes ses formes.

- affirmer la place centrale de la culture *lato sensu* (au sens large);
- affirmer l'ouverture sur le monde;
- affirmer que le Québec est un État républicain dont le régime politique repose sur la base d'une démocratie parlementaire;
- énoncer les fondements d'un nouveau projet de société pour le Québec qui comprendraient les valeurs suivantes:

l'égalité des chances pour tous; la solidarité sociale (incluant les valeurs de la famille); les valeurs de partage et d'entraide; «l'accès de tous à la vie en société»; le rôle de l'État en tant que garant de l'égalité des chances pour tous; le rôle de l'État dans la redistribution plus équitable de la richesse collective afin de corriger les dérapages et les abus de l'économie de marché; le respect des minorités; le respect des aînés, l'importance de la jeunesse.

### **1.3. Interventions sur l'avant-projet de loi et les options constitutionnelles**

#### **1.3.1. La souveraineté**

*Article 1 Le Québec est un pays souverain.*

Quatre-vingt-dix-sept intervenants ont formulé des commentaires, des propositions et des questions relativement à l'article 1.

Les propositions favorables à la souveraineté du Québec, exprimées par une majorité d'intervenants, reprenaient essentiellement les thèmes suivants :

- La souveraineté est désormais essentielle pour garantir l'épanouissement politique, culturel, social et économique du Québec.
- La souveraineté doit être accompagnée d'un projet de société.
- Le gouvernement a le devoir d'expliquer plus en détail (télévision, journaux, ligne 1-800) le pour et le contre de la souveraineté politique du Québec.

- La souveraineté appartient au peuple du Québec et doit être exercée au nom de celui-ci.
- Le Québec a le droit de se prononcer démocratiquement sur la souveraineté et a le droit de la proclamer.
- La souveraineté permettra au Québec de se doter d'un rapport de force afin de négocier des ententes de type économique ou politique avec le Canada.
- Il faut avant tout être souverain afin de négocier d'égal à égal.
- La décentralisation représente un atout majeur de la souveraineté du Québec.
- Face à l'impossibilité de renouveler le fédéralisme canadien dans le sens des aspirations du Québec (rapatriement constitutionnel de 1982 sans l'accord du Québec, échec des accords de Meech en 1990, échec des accords de Charlottetown de 1992), la souveraineté est la seule voie permettant au Québec d'assurer son épanouissement.
- La souveraineté est un projet collectif d'avenir.
- Le Québec possède tous les attributs nécessaires pour devenir un pays souverain.
- L'appui des minorités à la souveraineté est souhaitable.
- La souveraineté n'est pas qu'une question d'argent: l'enjeu culturel est aussi important.
- La souveraineté pourrait permettre au Québec et aux municipalités de mieux exercer certains pouvoirs présentement exercés par le gouvernement fédéral.
- Il faudrait libeller autrement l'article 1: *«Le Québec est un pays souverain de langue et de culture françaises»*.
- Pour lutter contre la peur entretenue par le camp fédéraliste, il faut expliquer le plus clairement possible le concept de souveraineté.
- La souveraineté rehaussera la confiance que les Québécois ont en eux-mêmes.

Les propositions défavorables à la souveraineté du Québec, exprimées par une minorité d'intervenants, reprenaient les arguments suivants :

- La souveraineté du Québec est dérisoire et illusoire.
- Le Québec n'a pas le droit de voter démocratiquement son accession à la souveraineté.

- Un vote démocratique en faveur de la souveraineté serait illégal et illégitime selon l'A.A.N.B.
- L'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec serait contraire aux règles du droit international (on ne sait ni comment, ni pourquoi).
- Quelqu'un s'est prononcé contre la souveraineté parce qu'il craint la violence.
- Le Québec veut réaliser sa souveraineté afin d'éliminer les «autres cultures que la culture française».

Enfin, quelques questions furent posées, dont celles-ci :

- Quelle image le Québec donnera-t-il de lui-même s'il se dit NON une seconde fois en 15 ans?
- Que fera le Canada suite à un NON au Québec?
- S'il y a des sacrifices à faire au lendemain du OUI, quels seront-ils?
- La souveraineté servirait-elle mieux la réalisation d'objectifs de justice sociale?
- Qui seront les gagnants et les perdants de cette aventure?
- La violence armée est-elle possible et comment rassurer les gens face à cette peur?

### 1.3.2. L'association économique

Article 2 *Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.*

*Un tel accord doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.*

Quarante-huit intervenants se sont prononcés sur cet article. La majorité partage l'avis que cette association bénéfique aux deux parties sera reconduite et même renforcée, afin d'assurer la stabilité économique autant du Québec que du Canada.

Parmi les propositions favorables, nous avons noté :

- La souveraineté est un préalable obligatoire à toute nouvelle entente.
- L'association économique s'imposera d'elle-même en raison de l'intérêt mutuel des partenaires.

- Le partage du même espace commercial préservera notre niveau de vie.
- La position géographique du Québec et la dette obligeront le fédéral à négocier.
- L'union économique Québec-Canada est déjà un fait.
- Cette négociation pourrait se tenir avec le Canada ou d'autres partenaires, telles les provinces.
- Il est souhaitable que l'éventuel accord soit ratifié par la population.

Une minorité d'intervenants voit cependant cette entente comme un idéal à atteindre et émet des doutes sur les chances de réussite de cette négociation.

Les interventions défavorables utilisaient les arguments suivants :

- cette négociation est sans fondement juridique;
- un parlement commun est indispensable pour assurer la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes;
- négocier la création d'un organisme intergouvernemental pour assurer cette association pourrait être difficile et prendre plusieurs années;
- il y a des craintes sur les conséquences de la globalisation des économies de marché;

Certains se questionnent:

- Est-ce que cette association garantira la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes entre le Québec et le Canada?
- Est-il possible de régler cette question de l'association avant le référendum?
- Est-ce que cette renégociation affectera la situation de l'emploi?
- Si le Canada refuse de négocier, le gouvernement a-t-il un position de repli?

### 1.3.3. La nouvelle constitution

*Article 3 Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.*

*Cette constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.*

*La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.*

Un très grand nombre d'intervenants se sont prononcés sur l'article de la constitution, 70 ont traité de la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales, 64 sont intervenus sur la constitution proprement dite, 32 se sont intéressés aux nations autochtones, 29 ont abordé la charte des droits et libertés de la personne, 12 se sont intéressés à la communauté anglophone et 11 autres ont traité de différents éléments touchant le projet de constitution.

La très grande majorité des intervenants sont d'avis qu'il est nécessaire que le Québec ait sa propre constitution. Les intervenants désirent que les thèmes suivants soient traités dans la constitution :

- le français comme la langue officielle du Québec;
- le droit à l'éducation;
- le droit à l'égalité des chances en matière d'emploi;
- le droit au travail pour tous et le partage du travail;
- le droit à la santé
- la précision de garanties pour la démocratie;
- la spécification des pouvoirs du premier ministre;
- l'établissement d'un gouvernement plus égalitaire, non exploiteur, non serviable devant les grandes sociétés et au service du peuple;
- l'égalité des citoyens en droits et responsabilités;
- l'égalité des femmes et des hommes;
- l'équité entre tous les citoyens, qu'ils soient francophones, anglophones ou autochtones;

- l'adoption de mesures favorisant la représentation équitable des femmes à tous les niveaux décisionnels;
- l'enchâssement dans la constitution des mécanismes d'échange entre le gouvernement, les municipalités et les commissions scolaires;
- la réalisation d'un meilleur équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs;
- l'objectif d'établir un meilleur équilibre entre les intérêts particulier et généraux et les intérêts collectifs et régionaux;
- l'instauration d'une hiérarchie des valeurs où le bien commun et le bien individuel peuvent vivre en harmonie;
- la confirmation des valeurs démocratiques fondamentales;
- la protection des libertés et des droits fondamentaux, notamment le droit des femmes à l'égalité, au contrôle de leurs fonctions reproductives et à leur intégrité;
- l'attribution de pouvoirs accrus au vérificateur général;
- le privilège accordé aux citoyens des régions frontalières de recevoir tous leurs soins de santé au Québec;
- la négociation de tout droit de veto à quelque groupe que ce soit;
- la protection des minorités.
- le respect des droits de la communauté anglophone du Québec en fonction des droits des minorités francophones au Canada par une certaine clause de «réciprocité»;
- la garantie que les tribunaux ne soient pas des législateurs;
- un mécanisme prévoyant que la constitution sera rédigée par une assemblée constituante formée de constitutionnalistes, d'élus et de non-élus et qu'elle sera soumise à la population;
- l'inclusion d'une charte québécoise de l'environnement;
- l'idée d'une chambre des régions dont les représentants seraient élus au suffrage universel inscrite dans la constitution;
- l'enchâssement dans la constitution du principe de représentation proportionnelle à l'assemblée nationale;

- l'instauration d'un système de type présidentiel;
- l'interdiction aux gouvernements de s'endetter à moins d'en obtenir la permission par référendum;
- l'obligation du gouvernement à présenter chaque année un budget excédentaire dont les surplus seraient utilisés pour réduire le déficit.

Parmi ces 64 intervenants un seul a exprimé certaines inquiétudes quant à la rédaction de la constitution et exige des garanties liées au maintien de celle-ci après la souveraineté. Un autre intervenant s'oppose au fait que la constitution interdise au gouvernement de s'endetter.

Plusieurs intervenants ont souhaité que la future constitution fasse l'objet de consultation régionale. Cette même constitution devra être soumise à un référendum. D'ailleurs tout amendement à la constitution devrait faire l'objet d'un référendum ou n'être adopté que d'après des règles précises.

Quelques questions ont aussi été posées à propos des articles sur la charte des droits et libertés et la garantie à la communauté anglophone. De quelle notion de droit s'agit-il? Y-a-t-il contradiction entre les deux éléments?

#### 1.3.3.a. La charte des droits et libertés de la personne

Les propositions les plus fréquemment mises de l'avant par les intervenants en ce qui concerne la charte des droits et libertés de la personne sont les suivantes :

- la charte doit reconnaître la liberté d'expression pour tous;
- les droits et libertés des collectivités priment sur celle de la personne;
- une charte spécifique devrait répondre aux besoins des handicapés;
- la constitution devrait inclure une charte des droits, des devoirs et des obligations du citoyen.
- des mécanismes devraient garantir que la majorité ne sera pas brimée par la minorité;
- la constitution devrait garantir la liberté de circulation des personnes et d'établissement;
- la charte devra s'appliquer au pouvoir judiciaire;
- la charte des droits devrait faire primer les besoins de la collectivité;

Un intervenant seulement propose de supprimer la charte des droits et libertés de la personne. Un autre suggère d'énoncer seulement dans la constitution les devoirs du citoyen. Un autre intervenant souhaite une plus grande collaboration entre la politique et l'Église à propos de la famille. Un autre intervenant souligne que la charte canadienne des droits et libertés de la personne a généralisé des cas d'exception et donné lieu à toute une série d'excès, notamment sur les questions religieuses.

Parmi les questions posées, il a été demandé s'il serait possible de simplifier la charte et de garantir les droits et libertés individuelles, par le code civil, le code du travail et les codes de déontologie des professionnels.

#### 1.3.3.b. La communauté anglophone

En ce qui concerne la communauté anglophone, un seul intervenant est d'avis que l'article 3 est insuffisant et ne répond pas aux attentes des anglophones. Elle suggère d'inviter les anglophones à rédiger eux-mêmes le texte.

Parmi les autres intervenants d'accord avec l'article 3, voici les principales propositions formulées.

- respecter les droits fondamentaux de la communauté anglophone;
- assujettir la reconnaissance de la communauté anglophone au concept d'une société québécoise où la langue française et l'intégrité du territoire sont les premiers fondements;
- considérer la communauté anglophone sur le même pied que les autres communautés culturelles;
- préciser davantage les garanties aux anglophones.

#### 1.3.3.c. Les nations autochtones

Trente-trois intervenants se sont prononcés sur les nations autochtones. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs commentaires :

- au moment de l'accession à la souveraineté, les autochtones deviennent des citoyens Québécois soumis mêmes aux responsabilités que les autres citoyens;
- les nations autochtones devront avoir le droit de se gouverner, mais devront aussi posséder la citoyenneté québécoise;

- les nations autochtones auront le droit de se gouverner elles-mêmes sur des terres leur appartenant en propre;
- abolir les réserves et les transformer en municipalité du Gouvernement du Québec;
- les Blancs et les Indiens doivent être sur le même pied d'égalité;
- l'indépendance du Québec permettra d'améliorer les relations entre les autochtones et le reste du Québec;
- il y a urgente nécessité de régler les revendications territoriales de la communauté mohawk de Kanasatake;
- il faut prévoir des sièges à l'Assemblée nationale pour les autochtones;
- les autochtones devront participer au développement de la société québécoise;
- la reconnaissance des communautés autochtones doit s'inscrire dans le concept d'une société québécoise où la langue française et l'intégrité du territoire sont les premiers fondements.

Il a aussi été demandé ce que signifient «le droit de se gouverner», «propre système scolaire» et «tribunaux»?

Est-il essentiel qu'elles soient soumises à nos lois?

S'il y avait rébellion des autochtones fédéralistes ou des allophones, le Québec ferait-il appel à l'armée pour régler la crise?

#### 1.3.3.d. La décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales

La décentralisation est l'un des thèmes ayant fait l'objet du plus grand nombre d'interventions par 70 intervenants. Plusieurs interventions proviennent d'organismes locaux et régionaux, mais un grand nombre de citoyens s'est également prononcé sur cet article. La majorité juge essentiel que la souveraineté du Québec s'accompagne d'une plus grande décentralisation des pouvoirs.

Les arguments énoncés en faveur de cette décentralisation sont les suivants:

- La souveraineté du Québec constitue le préalable obligatoire à toute décentralisation des pouvoirs au Québec même, les efforts déployés dans la constitution actuelle ayant été sans résultats concrets;

- La décentralisation est incontournable ,elle le deviendra davantage dans un Québec souverain.
- La décentralisation pourrait être un atout majeur de la souveraineté, en provoquant un débat public et démocratique sur les façons de faire de l'État.
- La centralisation des pouvoirs entraîne souvent des coûts plus élevés que les avantages qui en découlent.
- Le développement régional, soutenu par de véritables fonds régionaux assureraient une meilleure distribution des ressources disponibles.
- Il est primordial d'enclencher immédiatement le processus de régionalisation, afin qu'il serve de fer de lance à une réforme et à une restructuration de l'administration publique au Québec.
- La décentralisation doit se faire en concertation avec les agents du milieu et doit s'accompagner de mécanismes de financement adéquat.
- Il faut procéder de façon négociée, établir un large consensus et agir avec discernement.
- La décentralisation doit respecter le principe de subsidiarité.
- Les services doivent être dispensés par le palier qui le fera au moindre coût et le plus efficacement possible.
- La décentralisation devra permettre l'expression et la participation du plus grand nombre possible de citoyens.
- La décentralisation doit être l'assise de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques globales et sectorielles.
- Les communautés locales ont la capacité de se prendre en main et de se responsabiliser.

Plusieurs intervenants ont formulé des propositions très précises sur les pouvoirs que l'on souhaite décentraliser et le rôle respectif des MRC, des municipalités, des commissions scolaires et des conseils régionaux. Parmi les propositions les plus significatives, nous avons noté :

- L'Assemblée nationale assumerait la responsabilité des intérêts collectifs, alors qu'une Chambre des régions assumerait les intérêts locaux et régionaux.
- La constitution devrait reconnaître l'autonomie locale par le biais d'une charte des collectivités où seraient précisés les pouvoirs, les devoirs et les champs de taxation des collectivités, pour éviter l'arbitrage.

- Nommer un protecteur du citoyen (ombusman) dans chaque région.
- Le gouvernement doit accorder aux régions les moyens financiers, techniques et administratifs nécessaires pour favoriser la mise en oeuvre de la politique de développement des régions.
- La décentralisation pourrait s'appliquer à trois niveaux: la région, les MRC et les municipalités, en y associant des responsabilités, des pouvoirs de taxation et une imputabilité.
- Le partage des pouvoirs devrait être accompagné d'un allègement des contrôles et d'une simplification des contraintes administratives de l'État.
- La décentralisation doit tenir compte du travail des groupes communautaires et à cette fin, le projet devra prévoir un mécanisme de représentation.
- Les régions devraient jouir d'une liberté de manoeuvre accrue au niveau fiscal.
- Les MRC doivent être l'assise territoriale de la décentralisation, à cause du nécessaire principe d'imputabilité. Les conseils régionaux ne sont pas plus proches de la population à desservir que les ministères actuels.
- Les MRC pourraient être responsables des organismes régionaux paragouvernementaux et des budgets gouvernementaux différents.
- Les MRC puissent exercer toutes les compétences que les municipalités veulent leur confier; par exemple dans les domaines du soutien au développement économique, de la gestion des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et des responsabilités dans les domaines des transports, de la culture, des loisirs, de l'habitation, de la sécurité publique.
- La décentralisation se fasse dans le respect de l'autonomie locale et de la revalorisation du pouvoir municipal.
- La décentralisation doit aussi miser sur les petites municipalités qui ont une façon de faire différente des plus grandes et qui rapproche le pouvoir des citoyens.
- Les municipalités pourraient assumer la gestion immobilière des écoles.
- Les régions devraient prendre plus d'initiatives dans le développement des programmes d'éducation.
- La décentralisation des pouvoirs en éducation devrait se faire vers les commissions scolaires et non vers les municipalités et les MRC.

- Que les commissions scolaires se voient confier la responsabilité exclusive en matière d'administration de l'éducation pour les écoles maternelles et les niveaux primaires et secondaires.
- Que tous les paliers de gouvernements soient conjointement responsables de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine.
- Les moyens en région pour favoriser l'accès à la culture doivent être accrus.

Des intervenants ont exposé des craintes sur ce projet de décentralisation et quelques uns se sont montrés défavorables. Ces interventions reprenaient les thèmes suivants :

- Le projet de décentralisation est trop imprécis.
- La décentralisation peut se faire sans la souveraineté.
- La décentralisation ne doit pas se faire de façon coercitive et unilatérale.
- La décentralisation ne doit pas déboucher sur la création de nouveaux paliers de gouvernement.
- Une liberté de manoeuvre accrue des régions au niveau fiscal pourrait maintenir et renforcer les disparités régionales au Québec.
- La décentralisation ne doit pas déboucher sur un niveau supplémentaire de taxation mais reposer sur des transferts financiers du gouvernement du Québec.
- Les petites municipalités n'ont pas toujours les compétences nécessaires dans divers champs d'activités.
- Les municipalités pourraient abuser de leur pouvoir de réglementation, sans toujours être en mesure de les faire respecter.
- Les commissions scolaires ne doivent pas être intégrées aux municipalités. Le morcellement de leurs territoires affecterait l'efficacité de la gestion scolaire.

Parmi les questions posées au gouvernement:

- Que signifie le terme «ressources adéquates»?
- Quels pourraient être les nouveaux champs de taxation?
- Que signifie les mots «instances locales et régionales»?

- La décentralisation pourrait-elle entraîner des dédoublements et des chevauchements entre les paliers de gouvernement au Québec?
- Est-ce que ce projet peut conduire à une réglementation incohérente entre les municipalités et les niveaux de gouvernement?
- N'y a-t-il pas un danger d'enchâsser un tel paragraphe dans la constitution?
- Doit-on maintenir telle quelle les commissions scolaires?

#### 1.3.3.e. Les autres éléments d'un projet de constitution

Certains éléments particuliers du projet de constitution ont fait l'objet d'un certain nombre de commentaires :

- proposition d'une Assemblée nationale constituée de 80 députés, avec 16 ministères pour lesquels est précisé un mandat, et différentes suggestions pour cette nouvelle assemblée nationale;
- suggestion de préciser des lignes strictes de conduite et de définir clairement les responsabilités des partenaires;
- recommandation de préserver les autres cultures (que la francophone);
- appel à une démocratie directe permanente dont les éléments seraient précisés dans le projet de constitution;
- affirmation : la souveraineté n'est pas inconstitutionnelle, puisque nous ne sommes pas membre de l'actuel pacte confédératif (le Québec n'a pas signé l'acte constitutionnel de 1982);
- formulation de l'espoir qu'un projet de société intéressant pourrait contribuer à convaincre les indécis;
- suggestion d'une limite de deux mandats pour les élus;
- recommandation d'une application systématique des recommandations du vérificateur général;
- le multipartisme favorisé par la proportionnelle serait propice à un foisonnement d'idées, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le bipartisme.

#### 1.3.4. Le territoire

Article 4 *Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à des côtés selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international.*

Quatorze intervenants se sont prononcés sur l'article 4 de l'avant-projet de loi. Cet article de loi a fait l'objet de quelques commentaires :

- il faudrait mentionner aussi l'espace aérien;
- après la souveraineté du Québec, l'Ontario et l'Ouest Canadien seront aussi unis aux provinces des Maritimes que les États-Unis le sont à l'Alaska;
- le Québec devra tenter de récupérer le Labrador;
- la souveraineté du Québec est inaliénable, non transférable et s'étend sur tout son territoire;
- un des problèmes est d'accorder aux autochtones le droit de se gouverner sur leurs terres avant même que la question des droits territoriaux soit réglée;

Quelques questions ont aussi été posées :

Comment un gouvernement souverain continuera-t-il de reconnaître ses droits à l'intérieur des territoires mohawks?

Comment les premières nations veulent-elles exercer leur souveraineté territoriale, comment le Québec peut-il proposer la succession sans toucher à l'intégrité des territoires?

#### 1.3.5. La citoyenneté

Article 5 *Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.*

*Est également citoyen québécois toute personne qui après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.*

*La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'assemblée nationale.*

*La citoyenneté québécoise peut-être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays.*

Dix-sept intervenants ont traité de l'article 5 de l'avant projet de loi. Un seul citoyen souhaite que toute la notion de citoyenneté soit reprise. Pour les autres intervenants, cet article a fait l'objet de commentaires et de propositions :

- tout citoyen canadien né à l'extérieur du Québec, d'origine canadienne-française, pourra immigrer en tout temps au Québec et sera reconnu citoyen québécois s'il en fait la demande;
- il serait souhaitable que les notions de domicile, résidence, statut etc soient clarifiées et intégrées au texte de loi;
- il faudrait octroyer la citoyenneté québécoise aux gens d'ascendance québécoise vivant ailleurs au Canada;
- on ne peut avoir automatiquement la nationalité canadienne du simple fait d'appartenir au Québec. C'est le Canada qui définira cette possibilité;
- est citoyen québécois toute personne née au Québec avant l'entrée en vigueur de l'article 1;
- la citoyenneté ne devrait être reconnue, qu'après une durée de trois ans de résidence au Québec et devrait être la condition pour avoir accès gratuitement aux services sociaux et de santé (selon les critères utilisés en Suisse).
- aucune personne ayant un casier judiciaire au moment d'une telle demande, ne sera autorisée à posséder la citoyenneté québécoise;
- la citoyenneté n'est accordée aux immigrants sans casier judiciaire qu'après un séjour de 5 ans au Québec;
- tout immigrant ayant contrevenu au Québec à son devoir de citoyen, autant civil que politique, devrait être systématiquement déporté;
- une personne vivant au Québec au moment de la souveraineté doit pouvoir garder la citoyenneté canadienne si elle le désire. La citoyenneté québécoise devrait prévoir le cas des gens nés au Québec, mais domiciliés ailleurs au moment de l'accession à la souveraineté;

- il faudrait faire l'ajout d'un paragraphe traitant de l'importance qu'accorde le Québec à l'immigration;
- ont droit de vote les personnes qui ont la citoyenneté québécoise et qui ont 18 ans et plus.

Diverses questions ont également été posées :

- Qu'advient-il des Québécois natifs du Québec qui pour une raison ou une autre ne résideront pas au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1?
- Une personne pourra-t-elle refuser la citoyenneté québécoise?
- Pour la citoyenneté québécoise, que se passe-t-il pour ceux qui seraient à l'extérieur du Québec lors de la proclamation de la souveraineté?
- Pourra-t-on conclure des ententes quant au cumul des citoyennetés?
- La citoyenneté devrait-elle être uniquement québécoise et être une condition pour pouvoir profiter des programmes sociaux?

### 1.3.6. La monnaie

*Article 6 La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.*

La monnaie a une valeur de symbole pour plusieurs des 26 intervenants. La majorité est d'accord avec l'utilisation du dollar canadien. Parmi les interventions favorables, un thème revient : ne pas exclure l'utilisation de la monnaie américaine ou la création éventuelle d'une monnaie québécoise en cas de mésentente avec le Canada.

Conséquemment il est suggéré de modifier l'article comme suit : «La monnaie qui aura cours légal au Québec sera celle que déterminera le Gouvernement du Québec».

Lorsque des intervenants ont abordé le sujet de la politique monétaire, c'était souvent pour questionner:

- Qui fixera les taux d'intérêts et les taux de change dans la nouvelle association avec le Canada?
- Si la Banque du Canada n'applique pas une politique favorable au Québec, allons-nous changer de monnaie?

- Le Québec se dotera-t-il de sa propre banque centrale?
- Pourquoi le Québec aurait-il plus d'influence sur la politique monétaire canadienne en étant indépendant?
- Le Canada acceptera-t-il que le Québec utilise la monnaie canadienne?

### 1.3.7. Les traités et alliances internationales

*Article 7 Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international.*

*Article 8 Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux.*

*Article 9 Le Québec prend les mesures requises pour rester membre notamment du Commonwealth, de la francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).*

Ces trois articles ont fait l'objet de peu de commentaires. Parmi les 20 intervenants qui ont abordé ces articles, la majorité est généralement favorable à la reconduction de ces traités et alliances internationales, notamment les ententes économiques comme l'ALENA. Des suggestions ont cependant été faites à la Commission :

- que cet article précise les objectifs de paix, de respect de l'environnement et de développement durable que le Québec poursuit;
- que le Québec veille à faire respecter les droits de la personne dans ses relations internationales;
- que le Québec envisage de se retirer des traités existants qui mettent en danger l'intégrité physique et morale des femmes;
- il faudrait remplacer l'expression «prend des mesures pour rester membre» par «peut demeurer membre»;

- il faudrait ajouter l'Organisation des États américains (OEA);
- que le Québec participe à la création de l'organisation des États francophones;
- que le Québec démontre sa volonté de maintenir des liens avec les communautés francophones et acadienne du reste du Canada.

Les interventions défavorables concernaient le domaine militaire :

- les ententes avec l'OTAN et NORAD ont été imposées au Canada et puisque le Québec s'engage à les respecter, les puissances internationales imposeront des coûts énormes en termes d'acquisition d'équipement et de soutien d'une armée;
- le Québec doit résister à la tentation de développer un complexe militaro-industriel et opter pour la neutralité non-armée.

Ce sujet a soulevé quelques questions:

- Pourquoi rester membre de l'institution anglaise du Commonwealth?
- Est-il possible d'avoir une politique indépendante et neutre qui favorise la paix?
- À quoi servirait une armée au Québec?
- L'adhésion à l'OTAN et à NORAD est-elle nécessaire?
- Combien coûteront ces nouvelles responsabilités?

#### 1.3.8. La continuité des lois

*Article 10 Les lois adoptées par le parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.*

*Article 11 Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.*

**Article 12** *Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour Suprême par la nouvelle constitution, prévue à l'article 3.*

*Les juges de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême du Canada en provenance du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel du Québec.*

**Article 13** *Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.*

*Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.*

**Article 14** *Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.*

Trente-six intervenants se sont prononcés sur les articles traitant de la continuité des lois. De nombreux commentaires et quelques propositions ont été formulés à l'égard des articles de loi ci-haut mentionnés. Un seul intervenant est surpris de constater qu'on promette des emplois à tous les fonctionnaires.

- Le principe de la continuité des lois garantit l'absence de tout vide juridique.
- Il faudrait inscrire dans la loi la garantie de la pension de vieillesse pour les aînés.
- Le système judiciaire d'un Québec souverain devrait être complètement repensé, d'après une vision d'ensemble.
- Le premier ministre devrait expliquer aux aînés très clairement que les pensions, qu'elles viennent d'Ottawa ou de Québec seront maintenues.
- Les juges devraient être nommés par le pouvoir politique. Une école de la magistrature devrait être fondée afin de former les juges. Cela éliminerait l'arbitrage politique dans le domaine judiciaire.

- Il faudrait prévoir assurer une meilleure représentation des femmes dans les postes importants du système judiciaire.
- La Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à ce que l'État ait procédé à la restructuration complète de tout le système judiciaire pour l'adapter aux valeurs de la société actuelle et garantir à tous les citoyens un traitement judiciaire équitable.
- Le système judiciaire actuel protège mal le citoyen, surtout contre les abus de membres de corporation professionnelle.
- Il est nécessaire de remodeler le système judiciaire au Québec et de le placer sous l'autorité de la charte québécoise des droits et libertés de la personne.
- Le droit en vigueur au Québec au moment de l'entrée de la loi sur la souveraineté du Québec comprend aussi les lois adoptées par le Parlement du Canada. Les lois demeurent en vigueur jusqu'à leur modification ou abrogation par l'Assemblée nationale;
- Il faudrait assurer les pensions aux personnes âgées ayant un revenu inférieur à 40 000\$ et maintenir les allocations familiales.
- Les permis, licences et autorisations qui ont été émis en vertu d'une loi du Canada restent en vigueur jusqu'à leur terme ou jusqu'au moment de leur révocation par une loi du Québec.
- Il faudrait maintenir l'emploi des fonctionnaires fédéraux résidant au Québec pour au moins deux ans.
- L'avant-projet de loi devrait préciser le mécanisme de nomination des nouveaux juges.
- Il est très important de garantir un revenu aux aînés.
- On devra se résigner à la disparition de plusieurs droits acquis.
- Le gouvernement intégrera à la fonction publique québécoise les fonctionnaires et autres employés du Gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.
- Il faudrait abolir la sécurité d'emploi dans la fonction publique.

## Questions posées

- Advenant la souveraineté, est-ce que le gouvernement a prévu de respecter les obligations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement envers les propriétaires visés du Québec?
- Comment allez-vous contrer la campagne de peur concernant la perte des pensions de vieillesse?
- Est-il approprié de donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du Gouvernement du Canada?

### 1.3.9 Le partage des biens et des dettes

*Article 15 Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.*

Vint-quatre intervenants ont commenté cet article. Plusieurs intervenants ont profité de cette tribune pour parler de leurs préoccupations quant à la dette accumulée par les gouvernements fédéral et provincial. La majorité anticipe que les deux parties arriveront finalement à une entente sur ce sujet. Parmi les interventions favorables, nous avons noté :

- La question de la dette, toute importante qu'elle soit, ne doit pas occuper la place principale dans le débat référendaire. Le débat doit également porter sur le partage de l'actif.
- La part de la dette canadienne attribuable au Québec devra correspondre à celle des biens remis au Québec.
- Le Québec doit assumer sa part de la dette, mais ce partage doit être utilisée comme un outil de négociation avec le Canada.
- L'association actuelle engendre déficits sur déficits et d'une façon ou d'une autre, le Québec paye sa part.
- Les dédoublements sont coûteux.
- Combien coûtera le statu quo?

Les interventions défavorables touchaient la dette et le niveau de vie:

- La séparation coûtera cher et le niveau de vie baissera.
- Le Québec assumera péniblement sa part de la dette canadienne.
- Nous avons un des meilleurs niveau de vie, mais les gouvernements ont trop emprunté et il faut maintenant payer.

Quelques intervenants ont adressé des questions à la Commission:

- Quels part de la dette et des actifs reviennent au Québec?
- Comment se fera ce partage et combien de temps ça prendra?
- S'il y a mécontente, un tribunal international peut-il trancher cette question?
- Qu'advient-il de l'expertise, des archives et de la propriété intellectuelle des recherches actuellement en cours au fédéral?

#### 1.3.10 L'entrée en vigueur de la loi

*Article 16 La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.*

*Cependant, les articles 2,3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.*

*Article 17 La présente loi est soumise à la consultation populaire.*

*Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante:*

*Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?*

*OUI ou NON*

Peu d'intervenants ont exprimé leurs opinions sur ce sujet. En fait seulement vingt-sept individus et une municipalité se sont prononcés sur cet objet de l'avant-projet de loi.

Les avis sont partagés sur la date du référendum. Certains trouvent trop court le délai d'un an qui empêcherait un débat positif. Un mécanisme de consultation non partisan pourrait prôner la souveraineté, même s'il faut y mettre quelques années. D'autres pensent plutôt que le référendum doit se tenir au cours de l'année 1995. Parmi eux, un intervenant propose de fixer le référendum au maximum trois mois après le dépôt des rapports des commissions.

Un autre propose la date du 24 juin 1996 pour l'entrée en vigueur de la Loi sur la souveraineté du Québec. Un dernier intervenant croit que la Loi devrait entrer en vigueur au plus tard un an après son approbation.

La consultation par voie référendaire a fait l'objet de commentaires diversifiés:

- Le processus référendaire est légitime et démocratique.
- Trois conditions doivent être satisfaites avant la tenue du référendum: une constitution rédigée, une décentralisation amorcée et un projet concret d'élimination du déficit budgétaire.
- Le gouvernement doit faire une bonne campagne d'information sur les coûts de transition et les avantages à long terme du projet souverainiste.
- Seuls les citoyens inscrits sur une liste permanente auraient droit de vote; et ce vote pourrait être étalé sur quatre à cinq jours.
- Il faudrait un contrôle beaucoup plus serré des listes électorales afin que ne votent que ceux qui y ont droit; l'utilisation de la carte d'assurance-maladie pourrait être l'un des moyens de contrôle.
- Le droit de vote ne devrait pas être accordé automatiquement aux arrivants de fraîche date et le gouvernement devrait s'informer sur les restrictions au droit de vote dans d'autres pays.

Enfin, la règle de la majorité inscrite dans l'avant-projet de loi reçoit l'aval des cinq intervenants qui ont abordé cette question.

Une question a été formulée ainsi:

- Les dépenses référendaires du OUI et du NON seront-elles limitées et contrôlées?

### 1.3.11 La question référendaire

La question référendaire formulée dans l'avant-projet de loi sur la souveraineté se lit comme suit:

Article 17, al.3 *Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?*  
*OUI ou NON*

Nonobstant la diversité des propositions émises sur la question référendaire, tous les intervenants s'entendent pour que ladite question soit formulée simplement et clairement.

Des 57 intervenants qui se sont prononcés sur la question, neuf d'entre eux seulement se disent en complet accord avec la formulation de la question qui leur apparaît pertinente, claire et simple.

La majorité des intervenants souhaiteraient toutefois une question différente comportant un ou plusieurs volets, dont la réponse ne prêterait pas à équivoque.

Ainsi, une question à deux ou plusieurs volets permettrait au gouvernement d'explorer d'autres avenues de solution au problème constitutionnel, advenant un refus de son projet de souveraineté politique.

Plusieurs propositions sont avancées :

- Choix entre la constitution de 1982 imposée par le Canada anglais et la souveraineté. Si la deuxième option est privilégiée, la population aurait alors à préciser s'il s'agit de la souveraineté définie dans l'avant-projet de loi ou de la proposition de l'Action démocratique du Québec
  - Choix entre trois options : un Québec souverain ou un Québec souverain avec une association politique, ou encore un Québec demeurant dans la Confédération canadienne.
  - Choix entre trois autres options: le Québec souverain du Parti Québécois, le Québec souverain du Parti Action démocratique du Québec ou le Québec demeurant dans la Confédération canadienne
- Deux volets :
- la souveraineté ou le statu quo
  - la souveraineté avec la monnaie canadienne, la double citoyenneté et une union économique avec le reste du Canada
- Trois volets:
- êtes-vous pour un Québec souverain, pour le statu quo ou pour une confédération d'États souverains?

-Trois autres volets: - êtes-vous pour la souveraineté du Québec, pour le statu quo ou pour une négociation avec le Canada sur cinq points?

Une question à choix simple serait pour d'autres intervenants la meilleure façon de trancher le débat constitutionnel. Quelques formulations ont été proposées :

- Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain et séparé?  
OUI ou NON?
- Entre le statu quo et la souveraineté, êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?
- Êtes-vous favorable ou défavorable à ce que le Québec devienne un pays distinct?
- Pour ou contre le statu quo?
- Pour d'autres, la question sur la souveraineté devrait comporter le choix suivant : avec ou sans parlement commun.

Par ailleurs, la reformulation de la question référendaire rencontrerait l'assentiment de quinze autres participants. Les propositions de questions s'énonceraient comme suit :

- Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne un pays souverain?
- Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain avec pleins les pouvoirs exclusifs sur son territoire?
- Voulez-vous que le Québec devienne un pays fier et autonome comme les autres?
- Est-ce que vous êtes en faveur de la souveraineté d'un Québec séparé du Canada?
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant que le Québec est un pays souverain?
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale et faisant du Québec un pays? (par opposition au terme abstrait: souveraineté)
- Acceptez-vous que le Québec se sépare de la Confédération canadienne et forme un nouveau pays indépendant appelé Québec?
- Vous considérez-vous comme un peuple souverain?
- Voulez-vous bâtir le pays du Québec?

- Croyez-vous que le Québec doit voter toutes ses lois, percevoir toutes ses taxes, signer tous les traités qui le concernent y compris la nouvelle entente avec le Canada, sur la base d'états souverains associés?
- Voulez-vous que le Québec rapatrie tous les pouvoirs exercés par Ottawa et tous les impôts provenant du Québec pour les gérer lui-même?
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec et autorisant le gouvernement à entreprendre des discussions avec le gouvernement Canadien en vue d'une association économique?

Accordez-vous à l'Assemblée nationale le droit de proclamer la souveraineté du Québec dans trois ans advenant un refus du reste du Canada de lui accorder le statut d'égalité? La question, selon un autre intervenant, devra rassembler des composantes du peuple québécois autour d'un lien d'appartenance, plus émotive que rationnelle?

Un dernier groupe de cinq intervenants, sans se prononcer sur le libellé de la question référendaire, souhaiteraient que celle-ci soit claire, précise et concise tout en étant accompagnée l'explications claires sur ce qu'implique le concept de souveraineté.

Sa formulation devra également permettre au gouvernement de rester fort dans les négociations futures et prévoir un lien économique avec le reste du Canada. Le gouvernement devrait également expliquer à la population les dangers d'un non au référendum. Et si l'on est pas certain de gagner le référendum il vaudrait mieux alors le remettre à plus tard. La Commission pourrait-elle alors recommander son report? Un intervenant est d'avis que le référendum sera perdu à cause de l'indifférence de 20 % des anglophones du Québec.

#### 1.3.12. La position exprimée en regard de l'avant-projet de loi

Lorsque les intervenants s'exprimaient clairement sur à l'ensemble des articles de l'avant-projet de loi, leurs interventions étaient notées.

Des 82 intervenants, 75 % se sont exprimés clairement sur l'ensemble des articles de l'avant-projet de loi. Plusieurs étaient des souverainistes de longue date, mais ce groupe comprend aussi des fédéralistes déçus par les échecs répétés de renouvellement du fédéralisme canadien. Huit pourcent se sont opposés catégoriquement à tous les articles de l'avant-projet. Ils se disent défavorables à l'idée de la souveraineté et très attaché au Canada. Dix-sept pourcent des intervenants sont questionnement.

Les raisons exprimées sont variées:

- Un syndicat exige une meilleure garantie quant à l'article 13 sur l'embauche des fonctionnaires fédéraux.
- La souveraineté entraînera-t-elle une diminution des services publics et sociaux et amènera-t-elle une baisse substantielle des taxes et des impôts à tous les québécois et québécoises?
- Cet avant-projet pourrait-il être porteur d'une société plus égalitaire?
- Le gouvernement devrait souligner clairement les risques potentiels quant aux coûts de transition et élaborer la stratégie d'information qu'il entend adopter à ce sujet.
- Quel sera le projet de société?
- Comment redresser l'économie du Québec et réaliser le plein-emploi?
- Comment maintenir les programmes sociaux?

Les autres options constitutionnelles

Soixante-seize intervenants se sont prononcés sur les options constitutionnelles autres que la souveraineté. La ventilation du nombre d'intervenants et du nombre d'interventions pour chacune des autres options se détaille comme suit :

| Option constitutionnelle         | Intervenants | Interventions (commentaires, et questions) |
|----------------------------------|--------------|--|
| - Confédération des régions      | 2            | 2  |
| - Fédéralisme renouvelé          | 13           | 13   |
| - Statu quo                      | 22           | 24   |
| - Union Québec-Canada (ADQ)      | 27           | 33   |
| - Autres options et commentaires | 12           | 13   |
| Total:                           | 76           | 85   |

### 1.3.13.a. La Confédération des régions du Canada

Les intervenants qui se sont prononcés pour une confédération des régions ont repris le thème d'un Canada formé d'États souverains, dotés des pleins pouvoirs.

### 1.3.13.b. Le fédéralisme renouvelé

Les intervenants qui se sont prononcés sur le fédéralisme renouvelé, ont pour la plupart rejeté cette option en affirmant l'impossibilité, pour le Québec, d'obtenir des modifications constitutionnelles de la part du Canada qui iraient dans le sens de ses aspirations politiques, sociales, culturelles et économiques. Parmi les raisons invoquées pour justifier cette impossibilité, on retrouve :

- Le rejet de l'entente du Lac Meech par le Canada, et le contenu même du texte de Charlottetown ont démontré le refus du Canada à accorder au Québec le statut de société distincte auquel il a droit.
- L'incompréhension du Canada anglophone face aux revendications du Québec perdure depuis près de 40 ans.
- Il y a actuellement absence de solutions concrètes et fermes de la part des fédéralistes en vue d'un renouvellement de la Constitution canadienne.

Les intervenants qui se sont prononcés en faveur du fédéralisme renouvelé ont demandé que le Québec continue de négocier afin d'obtenir plus de pouvoirs.

### 1.3.13.c. Le statu quo constitutionnel

Des 22 intervenants qui ont abordé le **statu quo** actuel, 16 le rejettent sans équivoque, 5 l'acceptent et 1 ne se prononce pas. Des 24 interventions portant sur le même sujet, on note 18 rejets, 5 acceptations et 1 abstention.

Les principaux motifs incitant au rejet du statu quo peuvent se résumer comme suit :

- Le «beau risque» fédéraliste des années 80 n'a rien donné.
- Le statu quo est incompatible avec la volonté de changement manifestée par les Québécois, surtout suite aux échecs de Meech et de Charlottetown.

- Les coûts associés à l'appartenance du Québec au Canada sont importants (démonstré par la Commission Bélanger-Campeau).
- Accepter le statu quo équivaut à renier toutes les revendications du Québec depuis Jean Lesage (1960).
- Le fédéralisme canadien en sa forme actuelle est un frein à l'épanouissement du Québec.
- Le statu quo n'est pas une option viable politiquement et économiquement pour le Québec.

Des 5 intervenants en faveur du statu quo, 2 provenaient de la communauté anglophone. Ceux-ci étaient d'avis que l'actuel cadre fédéral canadien permet au Québec francophone de se réaliser pleinement. Un troisième intervenant disait accepter le statu quo et prônait des ententes administratives afin de faire fonctionner le cadre fédéral. Les 2 autres intervenants acceptaient le statu quo sans donner de raisons particulières.

#### 1.3.13.d. L'union Québec-Canada (ADQ)

Environ 26 intervenants ont abordé la proposition de l'Action démocratique du Québec, en formulant 32 interventions qui se détaillaient comme suit : commentaires, appuis, critiques, propositions de modifications au projet de l'ADQ et questions.

Les commentaires en faveur de la position de l'ADQ mentionnent principalement les points suivants :

- La position de l'ADQ est intéressante, mais la souveraineté du Québec constitue le préalable obligé à toute négociation future avec le Canada en vue d'une union économique et/ou politique.
- Les propositions de l'ADQ et du PQ devraient être fusionnées.
- Le Bloc Québécois, le Parti Québécois et l'Action démocratique doivent unir leurs efforts.
- L'immigration devrait être sous la pleine juridiction du Québec.
- La monnaie, la défense, la politique étrangère et les traités internationaux pourraient être délégués à un Parlement commun.
- La souveraineté du Québec s'impose comme un préalable avant de déléguer des pouvoirs à un Parlement commun.

Les commentaires critiques face à la proposition de l'ADQ reprenaient les arguments suivants:

- L'idée d'un Parlement de l'union est séduisante mais le Canada ne voudra jamais négocier, l'institution d'un tel Parlement dans lequel le Québec serait à égalité avec le Canada.
- L'état d'esprit qui règne au Canada rend une nouvelle union irréalisable.
- Personne au Canada anglophone n'a manifesté le moindre intérêt pour la proposition de l'ADQ.
- La démarche de l'ADQ n'est pas claire et son programme non plus.
- Un Parlement de l'union est irréaliste car c'est une institution dysfonctionnelle dans tout régime fédéral quel qu'il soit.
- Le Parlement de l'union est une proposition utopique.
- La proposition de l'ADQ suppose un accord préalable de la part du Canada afin d'aller de l'avant: c'est un risque trop grand à prendre; l'exercice de la souveraineté du Québec ne doit pas être conditionnel au succès d'une négociation avec le Canada.
- La proposition d'union formulée par l'ADQ est trop lourde et trop rigide: elle sera difficile sinon impossible à gérer.
- La proposition de l'ADQ, c'est du fédéralisme renouvelé.
- La liste des pouvoirs partagés par l'ADQ est beaucoup trop longue : l'immigration, l'environnement, la représentation internationale et la Charte des droits et libertés québécoise devraient être des pouvoirs exclusifs au Québec.
- Le partage des compétences formulé par l'ADQ est jugé non acceptable car il ressemble trop au fédéralisme actuel.

Parmi les nombreuses questions posées à l'Action démocratique du Québec, on note :

- Est-ce que l'exercice de la souveraineté est lié à l'acceptation par le Canada de la proposition concernant l'union économique et politique?
- Combien de temps le Québec devra-t-il accorder au Canada pour lui permettre de formuler sa réponse à une demande de nouvelle union politique?
- Dans combien de temps peut-on espérer atteindre un état d'équilibre dans les finances publiques avant de procéder à des changements pour le statut politique du Québec?

- Quelles garanties avons-nous que le Canada voudra changer son système politique pour accommoder le Québec?
- Que serait le parlement commun Québec-Canada et quel y serait le poids du Québec?
- Quelle-est la démarche exacte de l'ADQ?
- Où l'ADQ voit-elle une volonté de réformer le fédéralisme au Canada?
- Comment mettre en place une structure à l'europpéenne entre le Québec et le Canada?
- Que seraient les domaines de compétences exclusives au Québec dans une nouvelle union politique?

Observation générale sur les options politiques présentées.

L'option de la souveraineté, proposée par le Gouvernement du Québec, et l'option constitutionnelle de l'Action démocratique du Québec ont été les deux propositions ayant suscité le plus de commentaires et de questions de la part des intervenants qui se sont présentés aux audiences de la Commission.

| option              | intervenants | interventions |
|---------------------|--------------|---------------|
| souveraineté        | 95           | 108           |
| union Québec-Canada | 27           | 33            |

#### 1.4. Autres sujets reliés à l'avant-projet de loi

##### 1.4.1. L'administration

Cette section traite des interventions qui concernaient le budget, l'administration, la fonction publique et les organismes gouvernementaux. Pour plusieurs des 52 intervenants, la constitution actuelle favorise les dédoublements et les duplications entre les paliers de gouvernement et entraîne du gaspillage et de l'incohérence. Un pays plus petit, qui vise la décentralisation, pourrait bénéficier d'une meilleure coordination entre les différents paliers.

Plusieurs intervenants se disent très préoccupés de l'accumulation des déficits qui gonfle la dette.

Les propositions pour réduire ou éliminer les déficits reprenaient les thèmes suivants :

- Pour certains la souveraineté est une urgence, pour les Québécois comme pour les Canadiens, puisqu'elle permettra d'améliorer la situation économique des deux parties.
- Éliminer les dédoublements et les chevauchements.
- Équilibrer les dépenses courantes et les revenus.
- Interdire les déficits.
- Soumettre à une consultation populaire les projets nécessitant un endettement.
- Diminuer l'endettement du Québec envers l'étranger.
- Abolir les primes de séparation aux hauts fonctionnaires.
- Éliminer les abris fiscaux et les subventions aux entreprises.
- Privatiser certaines activités.
- Élire et accorder plus de pouvoirs au vérificateur général.
- Accroître l'imputabilité pour la gestion des organismes publics.
- Diminuer le nombre de député, ainsi que leur salaire et leurs avantages sociaux.
- Réduire la bureaucratie.
- Récupérer l'argent de la contrebande.
- Permettre la participation financière des citoyens, notamment dans le domaine de la santé.

Plusieurs commentaires touchaient la gestion des organismes gouvernementaux et des ministères, parmi les thèmes les plus significatifs, notons :

- Effectuer davantage de consultations populaires pour les décisions concernant les grands enjeux.
- Voir à l'humanisation des services publics et y assurer une plus grande place aux femmes.

- Simplifier les relations entre les citoyens et l'État, au niveau de la taxation et de la perception des impôts.
- Servir plus équitablement la population, dans des délais plus courts.
- Réformer la fonction publique, les lois, les programmes avec l'objectif d'une plus grande prise en compte du bénéficiaire.

#### 1.4.2. Les affaires sociales

Vingt intervenants se sont prononcés sur les affaires sociales. Ce sujet a fait l'objet de commentaires, de suggestions et quelques questions ont été soulevées.

- Il est urgent de régler plusieurs problèmes sociaux.
- Les femmes doivent avoir la parité dans le domaine de la formation professionnelle.
- Une loi pro-active en matière d'équité salariale s'impose.
- L'ensemble des textes légaux et gouvernementaux doivent être féminisés.
- Réformer le système de santé en vue d'une lutte efficace contre la pauvreté.
- Développer un réseau public de santé accessible, universel et gratuit dans lequel l'accent devra porter sur la prévention.
- Réduire les écarts, par des services supplémentaires aux jeunes, aux aînés, aux personnes handicapées, aux nouveaux immigrants, aux ex-détenus et aux personnes analphabètes.
- Réformer le système de l'aide sociale.
- Instaurer de rigoureux programme d'aide aux familles.
- La loi sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels doit être maintenue.
- Accroître les moyens, quitte à introduire la tarification.
- Le politique doit redevenir porteur d'un projet social.
- Il est important de redéfinir un projet de société où tous et toutes ont leur place et où existe une réelle égalité des chances.

- Un examen en profondeur des dépenses et des revenus de l'État est nécessaire.
- Maintenir les services et l'accès universel.

#### Questions posées

- Le gouvernement d'un Québec souverain s'engage-t-il à soutenir financièrement le travail des groupes, en particulier ceux qui font de l'action socio-politique ou qui sont centrés sur la défense des droits?
- La souveraineté du Québec donnera-t-elle le pouvoir au peuple de choisir sa propre médecine?
- Quelle sera la place des médecines douces dans un Québec souverain?
- Sera-t-il possible de conserver nos acquis sociaux et de les améliorer?
- Pourquoi les hopitaux anglophones recoivent-ils plus d'argent par patient que les hôpitaux francophones?
- Quels sont les objectifs dans le dossier de la santé?

#### 1.4.3. L'économie et l'emploi

Lorsqu'on aborde les questions de l'économie et de l'emploi, on débouche inévitablement sur le problème du chômage au Québec. Les problèmes économiques sont une préoccupation majeure dans le contexte de cette démarche. Pour plusieurs, ce problème constitue un motif supplémentaire pour appuyer la souveraineté, alors que pour d'autres, c'est une raison de refuser ce projet. Plusieurs des 35 intervenants ont souligné la conjoncture économique très difficile, les coûts élevés du problème des dédoublements et des chevauchements du fédéralisme canadien qui hypothèquent les possibilités de croissance économique, la politique monétaire des taux d'intérêts élevés et le manque de coordination des gouvernements fédéral et provincial pour résoudre les problèmes actuels.

Plusieurs estiment que l'emploi constitue le défi majeur d'un Québec en devenir et l'histoire fait ressortir l'urgence d'une stratégie globale, concrète et cohérente. À titre de suggestions, notons:

- Se doter d'un projet de société et de plein emploi.
- Favoriser la concertation des milieux socio-économiques.
- Adopter une stratégie de partage du temps de travail.

- Accorder des avantages aux familles pour l'éducation des enfants.
- Privilégier le maintien au travail des femmes et des hommes.
- Attribuer des avantages fiscaux pour stimuler l'économie locale.
- Subventionner davantage la petite entreprise régionale et les entreprises de produits finis.
- Reconnaître et encourager l'investissement du secteur culturel et communautaire.
- Élaborer une meilleure stratégie pour aider les exclus de la société.
- Établir un programme public d'emploi rémunéré pour les assistés sociaux et les sans-emploi.

La réglementation du marché du travail ne fait toujours pas l'unanimité; certains en veulent davantage alors que d'autres ont questionné la pertinence de plusieurs réglementations, notamment dans le domaine de la construction. Plusieurs réglementations posent des défis particuliers à la population des régions frontalières. En outre, la présence du gouvernement fédéral dans le domaine de la réglementation du travail constitue un obstacle à l'établissement d'une équité des droits entre les travailleurs (exemple: loi anti-briseur de grèves).

#### 1.4.4. Les institutions

Vingt-huit intervenants se sont prononcés sur les institutions. Ce sujet a fait l'objet de commentaires, de suggestions et quelques questions ont été soulevées.

- Il faut se débarrasser du palier qu'est le fédéral et déplacer le pôle de décision vers le niveau local et éliminer le plus possible la bureaucratie.
- Qu'il n'y ait pas d'armée au Québec.
- Le Québec renonce définitivement à la guerre et se déclare zone libre d'armement nucléaire.
- Une armée coûte trop cher et est inutile.
- Qu'on favorise une défense nationale bénévole de non-agression.
- Les détenus ne devraient pas recevoir de pension de l'état lorsqu'ils sont en détention.
- Il faut revoir de fond en comble le système judiciaire et conventionnel au Québec.

- Qu'on rende le service militaire ou civil obligatoire.
- Un Québec souverain devrait se doter d'une armée, qui prendrait les couleurs d'une milice intérieure non-offensive, vouée essentiellement au maintien de la paix.
- Il faudrait faire preuve d'une plus grande fermeté envers les crimes odieux.
- L'action de l'armée québécoise devrait être centrée sur des missions de nature spécifique.

#### 1.4.5. L'aménagement

Outre les questions concernant la décentralisation dans l'avant-projet de loi, des intervenants ont formulé des commentaires sur les affaires municipales ainsi que sur l'aménagement et le développement du territoire. Il a été question :

- de l'opportunité ou non de fusionner un certain nombre de municipalités;
- des règlements qui gênent l'autonomie des municipalités;
- d'étendre la loi sur le financement des partis politiques aux municipalités;
- d'opter pour une politique de limitation de l'étalement urbain par le transport en commun et de la revitalisation des centres-villes;
- de rendre les municipalités plus redevables, plus imputables de leur gestion envers la population.

À propos du transport, des intervenants ont traité :

- du rôle joué dans la région par le gouvernement fédéral dans le domaine aéroportuaire;
- du rétablissement du train de banlieue entre Saint-Jérôme et Montréal;
- et du transport scolaire qui pourrait également être un service offert à la population.

Dans le domaine de l'environnement, il a été proposé :

- que le Québec devienne chef de file en environnement;
- qu'un Québec souverain prenne des engagements face à l'environnement.

#### 1.4.6. L'éducation

Quarante intervenants se sont prononcés au sujet de l'éducation *lato sensu*. Parmi les nombreux commentaires et les propositions formulés, il est possible de dégager les constantes suivantes :

- L'éducation doit demeurer une priorité de l'État québécois.
- Le Québec doit maintenir le principe de la gratuité scolaire pour l'enseignement primaire et secondaire afin que l'école de base soit accessible à tous, sans exception.
- L'histoire doit être réintroduite dans l'enseignement primaire et secondaire afin de développer, chez les jeunes, un sentiment d'appartenance plus fort envers le Québec.
- L'école doit promouvoir les valeurs de démocratie, de tolérance et de respect des autres.
- Il faut mettre en place des commissions scolaires sur une base linguistique plutôt que confessionnelle: l'école doit être laïque.
- La formation professionnelle et la formation de la main-d'oeuvre ne peuvent pas faire abstraction du monde scolaire.

#### 1.4.7. Les relations internationales

Au chapitre des relations internationales, 19 intervenants ont formulé des commentaires. C'est la question de l'immigration qui semble retenir le plus l'attention.

Les commentaires les plus fréquents allaient dans le sens des propositions suivantes :

- Le Québec doit se doter d'une politique cohérente d'accueil des immigrants, en mettant l'accent sur des programmes de francisation et d'intégration à la culture québécoise.
- Le Québec doit mieux maîtriser l'immigration sur son territoire: l'immigration devrait être «démétropolisée» et régionalisée un peu plus. Les nouveaux arrivants se concentrent trop à Montréal et sont trop peu présents ailleurs au Québec.
- La politique d'immigration devrait être rationalisée: le nombre d'immigrants accueillis annuellement est jugé trop élevé.

Enfin, un Québec souverain devra veiller à être mieux représenté sur la scène internationale que présentement.

#### 1.4.8. La culture, le patrimoine, les communications

Culture et patrimoine ont été présentés comme le fondement même de la nation québécoise, ce qui justifie leur présence dans le préambule de l'avant-projet de loi et dans la future constitution.

Si on souligne la nécessité et l'urgence pour l'État québécois de «préserver» culture et patrimoine, on s'inquiète par ailleurs de l'absence de volonté politique de donner à la culture et au patrimoine la place qui leur revient.

On porte un jugement sévère sur l'indifférence et la résistance des instances politiques locales et régionales quant au développement culturel et à la conservation du patrimoine.

La mobilisation et l'implication des citoyens demeurent la véritable force, si elle est peut-être appuyée par le gouvernement.

##### Sur le préambule

- Que le préambule de l'avant-projet de loi définisse la culture et le patrimoine comme des traits distinctifs de la nation.
- Que le préambule de l'avant-projet de loi fasse place au patrimoine de la façon suivante:
  - 1 - Le Québec a été bâti par les efforts et les sacrifices de ses citoyens et de ses citoyennes conscients du bien commun.
  - 2 - Dans le respect de son histoire, le Québec veille à transmettre à ses générations futures son patrimoine naturel et historique, comme éléments importants de son identité nationale.
  - 3 - Par ses politiques économiques, fédérales, sociales et culturelles, l'État soutient les citoyens à la base, qui s'associent pour promouvoir et défendre leurs valeurs communautaires.

##### Sur le développement culturel

- La culture est une composante essentielle pour qu'un pays puisse se définir. Il y a nécessité absolue de renforcer l'identité culturelle du Québec.
- La souveraineté garantira aux Québécois un meilleur épanouissement culturel.
- Dans un Québec souverain, il faudra que l'emphase soit mise sur le développement culturel afin d'assurer le progrès de la collectivité.

- Dans un Québec souverain, que le ministère de la Culture soit considéré, par le Conseil des ministres, comme le ministère clé de notre affirmation nationale.
- Que l'État québécois récupère tous les pouvoirs d'interventions et les compétences reliés aux arts, à la culture et aux communications.
- Que des efforts vigoureux soient consentis au niveau de l'enseignement culturel afin de renforcer le sentiment d'appartenance chez les gens.
- Il y a nécessité de conclure des ententes culturelles avec les autres nations, dont les francophones hors Québec.
- Il y a nécessité de revaloriser et de soutenir le développement culturel régional; il est important de préserver nos différences.
- Il est important et souhaitable de ne pas soumettre le développement culturel à des impératifs économiques ou à des critères de rentabilité stricte.
- Il faut faire la promotion de nos écrivains, poursuivre et augmenter l'octroi de subventions et améliorer la politique du livre.
- Devenu souverain, que l'État québécois rende Radio-Québec davantage compétitif.

Un commentaire qui pourrait tenir lieu de conclusion :

- Un pays ne se fait pas sans enfant, sans l'éducation, sans la culture, sans les artistes et sans l'art.

Questions posées

- Le Québec souverain pourrait-il taxer les productions cinématographiques américaines afin de protéger sa propre industrie?
- Que deviendront les créateurs qui perdent l'appui du Conseil des Arts du Canada?

Sur le patrimoine

Les interventions ont d'abord porté :

- sur l'absence de volonté politique et de leadership de la part du gouvernement dans la valorisation et la protection du patrimoine;
- sur le désintéressement des autorités locales et régionales.

### Interventions spécifiques

- Que l'État québécois (souverain) s'impose comme le gardien du patrimoine national.
- Qu'on place le patrimoine sous une direction politique québécois.
- Que soient consacrées davantage de ressources à la mise en valeur du patrimoine.
- Que le gouvernement soutienne la valorisation du patrimoine via son système d'enseignement.
- Que les autorités publiques respectent et protègent l'exceptionnel patrimoine naturel (terres, bois, forêts, lacs et cours d'eau) et culturel du Québec (langue, culture, agriculture, architecture, art, littérature, archives), c'est-à-dire les richesses matérielles et immatérielles façonnées par les femmes et les hommes qui ont vécu et vivent dans ce pays.
- Il revient aux autorités publiques de définir, mettre en oeuvre et promouvoir un ensemble de mesures cohérentes qui aident la population à continuer de créer la culture du pays et à prendre soin du patrimoine bâti et des objets matériels qui en sont les témoins visibles.

### Propositions

- Que soit entreprise une vaste consultation permettant la mise en place de structures locales et régionales vouées à la valorisation et à la protection du patrimoine.
- Que le gouvernement prenne des mesures visant à permettre et à encourager la conservation et le développement du patrimoine par les petites municipalités.
- Que soit entreprise une campagne de promotion et de mobilisation des citoyens, campagne démontrant l'importance du patrimoine.
- Qu'à l'article 13, on considère les archives comme un bien essentiel et stratégique.
- Qu'un code national du patrimoine soit établi et serve de référence nationale aux organismes, citoyens et instances politiques.

#### 1.4.8.a. La langue française

- plusieurs intervenants sont d'avis que la future constitution proclame le français la langue officielle du Québec;

- il est important de voir à l'amélioration de la qualité de la langue française;
- même dans le cadre de la souveraineté, il faudra lutter contre l'assimilation et continuer de promouvoir et défendre la langue française;
- nécessité de clarifier le «fait français» auprès des communautés culturelles;
- devenu souverain et français, le Québec pourra jouer un rôle déterminant auprès des francophones de l'Amérique du Nord;
- nécessité et importance des garanties linguistiques aux anglophones et aux autochtones et de prévoir aussi l'enseignement de l'anglais de façon sérieuse et efficace;

#### Autres commentaires

- la langue officielle du Québec, c'est le «québécois»;
- on devrait créer un langage international pour faire face à l'arrivée de l'autoroute électronique;
- la loi 101, est la loi la plus courageuse adoptée par un gouvernement;
- nécessité de concilier «autoroute électronique» et «fait français».

#### Question posée

N'y aurait-il pas une contradiction entre l'obligation de fréquenter l'école française et les droits des minorités?

## 2. ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

### Consensus et tendances

L'ensemble des intervenants ayant participé aux travaux de la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec auront favorablement accueilli la démarche de consultation mise sur pied par le Gouvernement: des centaines de citoyens se sont ainsi dits fiers et honorés de participer à un tel exercice démocratique.

Tout en proposant de maintenir résolument le cap sur la souveraineté, la grande majorité des intervenants invitent cependant le Gouvernement à considérer sérieusement et à préciser les dimensions politiques et économiques relatives à toute entente ultérieure avec le Canada.

À cet égard, et tout en évoquant la nécessité de tenir le référendum dans les meilleures conditions possibles, les participants aux audiences de la Commission souhaitent une question référendaire qui porte sur la souveraineté et qui soit simple et claire.

Les intervenants ont aussi relevé un degré assez élevé de peur dans la population et attendent du Gouvernement des interventions et des attitudes qui tiennent compte de cette réalité.

Si la décentralisation a suscité beaucoup d'intérêt, que ce soit dans un Québec souverain ou non, il faut noter aussi, eu égard au contexte fédéral, les préoccupations de plusieurs intervenants touchant l'intégrité du territoire québécois; on aura par ailleurs souligné l'extrême importance d'accorder à l'histoire, à la langue française, à la culture et au patrimoine la place qui leur revient dans un Québec souverain.

Terre d'accueil, soucieux de la protection de l'environnement, le Québec souverain sera, par sa Constitution, un Québec ouvert sur le monde, respectueux des droits démocratiques individuels et collectifs, promoteur et défenseur de la justice sociale, de la justice économique, des valeurs familiales et communautaires et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

À ces droits et valeurs à la fois promulgués et défendus par l'État québécois, plusieurs intervenants de la Commission ont proposé d'ajouter, dans une Charte, les devoirs des citoyens.

La formulation d'un projet de société apparaît finalement comme une démarche importante pour un très grand nombre d'intervenants, une démarche accompagnatrice de la souveraineté, une démarche de consultation aussi, répondant à un besoin manifeste des Québécois et des Québécoises de continuer de se faire entendre.

### **Recommandations de la Commission**

Eu égard à ce qui précède, les commissaires font au Gouvernement les deux recommandations suivantes :

#### **PREMIÈRE RECOMMANDATION :**

- Que le Gouvernement présente aux Québécois une question portant sur la souveraineté et qui comprenne ces trois éléments, c'est-à-dire lois, impôts et traités.

- Que le référendum soit tenu après que l'on ait permis aux citoyens d'obtenir l'information répondant à leurs interrogations et préoccupations et qu'ils aient pu ainsi approfondir leur démarche et leur réflexion.
- Qu'à cet égard, le référendum soit tenu au moment jugé opportun par le Gouvernement.

**DEUXIÈME RECOMMANDATION :**

- Que le Gouvernement prévoie un mécanisme de consultation pour l'élaboration de la Constitution et d'un projet de société.

### COMMISSION DES LAURENTIDES

| DIMANCHE             | LUNDI                | MARDI              | MERCREDI  | JEUDI                             | VENDREDI                      | SAMEDI               |
|----------------------|----------------------|--------------------|---|-----------------------------------|-------------------------------|----------------------|
|                      |                      |                    | 1   | 2                                 | 3                             | 4                    |
| 5                    | 6                    | 7<br>Mont-Laurier  | 8<br>Saint-Joseph-<br>du-Lac<br>(Forum et<br>audiences) | 9                                 | 10                            | 11<br>Saint-Jérôme   |
| 12<br>Sainte-Agathe  | 13                   | 14<br>Saint-Donat  | 15<br>Boisbriand  | 16<br>Sainte-Anne-<br>des-Plaines | 17                            | 18<br>Saint-Jovite   |
| 19<br>Lachute        | 20                   | 21<br>Saint-Jérôme | 22<br>Sainte-Adèle                                      | 23<br>Grenville                   | 24<br>Saint-Jérôme<br>(Forum) | 25<br>Sainte-Thérèse |
| 26<br>Saint-Eustache | 27<br>Saint-Eustache | 28<br>Mirabel      |   |                                   |                               |                      |

# Mars 1995

## ITINÉRAIRE

### COMMISSION DES LAURENTIDES

| DIMANCHE        | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI               | VENDREDI                       | SAMEDI             |
|-----------------|-------|-------|----------|---------------------|--------------------------------|--------------------|
|                 |       |       | 1        | 2<br>L'Annonciation | 3<br>Saint-Eustache<br>(Forum) | 4<br>Saint-Sauveur |
| 5<br>Blainville | 6     | 7     | 8        | 9                   | 10                             | 11                 |
| 12              | 13    | 14    | 15       | 16                  | 17                             | 18                 |
| 19              | 20    | 21    | 22       | 23                  | 24                             | 25                 |
| 26              | 27    | 28    | 29       | 30                  | 31                             |                    |

Liste des participants entendus par la commission

Mont-Laurier

Ville de Mont-Laurier, Claudette Fournier et Diane Chouinard  
Évêché de Mont-Laurier, M<sup>gr</sup> Jean Gratton  
Jeannine Guinard  
Groupe d'enseignants de la Polyvalente Saint-Joseph, Patrice Prud'homme et Félix Bouvier  
Marc Suprenant  
Cellule des jeunes péquistes du cégep de Mont-Laurier, Frédéric Bérard  
Association des coureurs en canot de la Lièvre, Yvon Deslauriers  
Pierre Richer  
Syndicat des travailleurs et travailleuses du C.L.S.C. des Hautes-Laurentides,  
Léonard Lafontaine et Josée Marcotte  
Société nationale des Québécoises et des Québécois, Michel Genest, Lucienne Barbe et  
Denys Charbonneau  
Pierre Durivage  
Benoît Charron  
Jean Coulombe  
Omer Plouffe  
Gaston Beauregard  
Gilbert Millaire  
SEIC Local 10368, Marie-France Blais  
Marcel Cyr  
Jean-Pierre Ouellette  
Marc Rebeyrol  
Guy Bruyère

Saint-Joseph-du-Lac

Jeannine Martel  
Regroupement d'élus municipaux, Bernard Gonthier, Gilles Auclair, Diane Desormaux et  
Claude Hamelin Lalonde  
Corporation de la Maison des jeunes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pascal Saint-Denis  
Louis Morin et Gisèle Raymond  
Paulo Gervais et Jason Bérubé  
Jean-Pierre Richer  
Denise Caron  
Louis-Georges L'Écuyer  
Daniel Bérubé

## **Saint-Jérôme**

**Jules Lebeau**

**Eugène A.L.H. Mouvet**

**Conseil de la culture des Laurentides, Pierre De Bellefeuille, Diane Ouellet et**

**Yolande Desjardins**

**Jean-Pierre Lambert**

**Rosaire Chaloux**

**Coalition Arc-en-ciel des horticulteurs des Laurentides, Bernard Morin**

**Marc-André Blouin et Philip Clark**

**Académie Lafontaine, Yvon Robert, Paul Nantel et Gilles Robert**

**Maurice Dallaire**

## **Sainte-Agathe-des-Monts**

**Réal Collin**

**Alfred A. Bélisle**

**Joe Graham**

**Gérald Lefebvre**

**Carmelle Labrèche Cavezzali**

**Daniel Charest**

**Jacques Normandin**

**Daniel Charette**

## **Saint-Donat**

**Jean-Marc Lefebvre**

**François Rioux**

**Hilaire Doré**

**FTQ Conseil des travailleurs et travailleuses Laurentides - Lanaudière**

**Robert Émond et Jannick Desjardins**

## **Boisbriand**

**Michel Gagné**

**Jean-Guy Gagnon**

**Jacques Lalande**

**Israël Lowen**

**Shalom-Charles Delmar**

**Jean-François Gagné et Shalom-Charles Delmar**

**Ville de Boisbriand, Georges Dubois**

**Marcel Paiement**

**Richard Gratton**

**Daniel Guilbert**

**Geneviève Canty Le Pon**

**Yves Nadeau**

Bernard Durand  
Daniel Charbonneau

#### Sainte-Anne-des-Plaines

Louis-Jacques Laflamme  
Société des fêtes et festivals du Québec, Camille Trudel  
Georges A. Valois  
Pierre Leblanc  
Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, Jacques Gratton, maire  
German Jové  
Jean Guénette  
Syndicat de base de l'UPA, Gilles Métayer

#### Saint-Jovite

Exécutif de l'Association des médecins omnipraticiens, Jean-Pierre Boucher, Pierre Pilon et  
Daniel Cousineau  
Municipalité d'Amherst, Jean-Guy Galipeau, André Lord et Jean-Rémi Longtin  
Félix Paquette  
Aurore Veillet, Marcel Bouchard  
Mario-François Desroches  
Jan Morgan  
Camille St-Hilaire  
Jean-Bruno Caron  
Normand St-Pierre  
Bernard Piché  
Société d'horticulture et d'écologie Centre Terre de Saint-Faustin, Ann Vallières  
Jeannine Bellefleur  
Hortense Roy, Claudette Boivin  
Regroupement des aînées et aînés d'origine française catholique, Marguerite Poissant  
Monique Beauregard

#### Lachute

Jim Seanosky  
Georges Diné  
Claude Gagnon  
Commission scolaire du Long-Sault, Jacques Sabourin  
Roland Richer  
Daniel Villeneuve  
Regroupement de citoyens souverainistes, Luc Lavigne  
Daniel Desjardins  
Pierrette Blais  
André Loiseau  
Carrefour des femmes

Roger Lavigne  
Jean-Pierre Côté  
Geneviève Loukitcheff  
Richard Trépanier

#### Saint-Jérôme

François-Luc Valiquette  
Monique Pariseau, Gaston Joyal  
Denis Labelle  
Groupe d'autochtones vivant hors réserve, Marguerite Cardin  
Yvan Trottier  
Commission scolaire Saint-Jérôme, Claudette Larrivée Duquette, M<sup>me</sup> Guérin et M. Gosselin  
Groupe de citoyens de Saint-Colomban, Jean Boisvert, Jean-Pierre Leblanc  
Syndicat de l'enseignement du secteur Blainville - Deux-Montagnes, Danielle Ducharme et  
Alain Marcoux  
Regroupement des organismes communautaires des Laurentides, Georges Le Gal  
André Joyal  
R.O.C.L., Yves Nantel, Francine Laliberté  
Association du Parti Québécois, comté de Prévost, Denis Ménard, Marielle Ménard et  
Mario Côté  
Réseau des femmes des Laurentides, Carolle Ouellette, Jocelyne Lauzon  
Conseil régional des loisirs des Laurentides, Élie Fallu et Jacques Allard  
André Baulne  
Parti de la démocratie socialiste, Françoise Lemay, Gilles Broué et Brigitte Lippines  
Société nationale des Québécois et Québécoises, région Laurentides, Patrice Paquette,  
M. Brouillette, Jean Coulombe et M<sup>me</sup> Laverdière  
Forum Populaire Laurentides, Marcel Gosselin  
Claude Latour  
Jacques Bouchard

#### Sainte-Adèle

Commission scolaire des Laurentides, Michel Vallière et Claudette Lessard  
Doris Bouchard Poirier  
Claude Fillion  
Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec, Henriette Grenon  
Association des accidentés de la route, région des Laurentides, Domenico Scalise  
Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut, Charles Garnier, maire de Saint-  
Sauveur, Jacques Raymond, maire de Piedmont, Michel Lamoureux, maire de Mont-Rolland  
Albert Aboucl  
Daniel Roch  
Edmond Orban  
George C. Gimkas  
David Palma  
David Rovins

Jean-Louis Larose

Grenville

Ben Henry Lefebvre

Lionel Vézeau

Pierre Achim

Alain Boucher

Groupe de citoyens de Pointe-au-Chêne, Claude Ladouceur

Thomas Arnold

Claire Marchand, Martine Piché

Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides, Gilles Turcotte

Sainte-Thérèse

Élie Fallu, maire de Sainte-Thérèse

Association des personnes avec problèmes auditifs des Laurentides inc., Jean-Yves Vachon et Chantale Pilon

Solidarité Populaire Québec, Hugues Poelman

Association coopérative d'économie familiale des Basses Laurentides, Yves Nantel

Imitério Soarès

Lucie Daoust

Françoise Depelteau

Bernard Roux

Jean-Guy Dupuis

Robert Lemay

René Deschêne

Roger Laforce

Pauline Ouimet Charron

Dominic Leclerc

Stéphane Paré

Richard F. Pearce

Pierre Courtemanche

Saint-Eustache

Société Saint-Jean-Baptiste, section Olivier-Chénier, Marcel Paquin, Paul-Émile Robert

Commission scolaire des Patriotes, Claude St-Jacques

Groupe de parents, France Clément, Céline Roussy, Antonio Lavigne

Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, M<sup>me</sup> Caron, M. Lebel

Francine Allard

Pierre De Bellefeuille

Sylvie Couture

Ressources Deux-Montagnes, Roger Lemoine

John Thevenot

Syndicat des employés fédéraux, Ronny Moran

Yves Lozé  
Égide Bourdon  
Roger Poudrier  
Jacques Boyer  
Jean Bertrand, Martine Guay  
Action Démocratique du Québec, M<sup>c</sup> Claude Carignan, Michel Belleau  
Gabriel Durand  
Carmen Paquin  
François Desrochers  
Bertrand Samson  
Centre des Femmes de Saint-Eustache et Horizon-Femme, Jacqueline Lanthier

#### Saint-Eustache

Ville de Saint-Eustache, Raymond Tessier, conseiller municipal  
Francis M. Cuggia  
Denis Desrosiers  
Jean-Guy Pilon  
Communauté autochtone, Jean Jolicoeur, Carol Simon, Roger Simon  
Fédération de l'UPA Outaouais - Laurentides, M. Papin, M. Denis, M. Prud'homme  
Familles Roy et Fontaine, Denise Roy  
Martin Bourassa  
Jules Théorêt  
Solidarité Jeunesse, Mathieu Théorêt, Nicolas Samson  
Georges Chaput

#### Mirabel

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides, M<sup>c</sup> Gilles Pilon, Daniel Filion  
Pierre Desautels  
Solidarité Laurentides Amérique Centrale, Michel Poirier, Jean-Claude Lauzon  
M<sup>re</sup> Charles Valois  
Jean-Jacques Laberge  
Éric Boucher  
Gilles Guibord  
Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, Floriant Saint-Onge,  
Georges Gagnon, Michel Léger  
Claude Éthier  
Rita Dubord Clermont  
Jean-Marie Dasilva  
Carrefour d'action Populaire de Saint-Jérôme, Dolorès Léger, Sabine Barnabée  
Line Chaloux  
Lysane O'Sullivan  
Syndicat Union des producteurs agricole de Saint-Scolastique, Marcel Denis,  
Michel Raymond, Réjean Éthier

## L'Annonciation

Les Précambriens, groupe d'artistes, Lise Létourneau  
Regroupement des femmes de la Vallée de la Rouge, Suzanne Bernatchez, Gislaine Doucet  
Pierre Pagé  
Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières, Claude Rodrigue,  
Gaston Beauregard  
Commission scolaire Pierre-Neuveu, Gaétan Ouellette, Gilles Létourneau, Daniel Bourdon  
Parti Québécois de Labelle, Benoît Charron, Pierre Pilon  
MRC Antoine-Labelle, Jean-Pierre Jolicoeur, Jocelyn Séguin, Jacques Supper  
Claude Radermaker  
Gilles Matte  
Serena D'Agostino  
Emmanuel Michel  
Yvon Cormier  
Guy Lalande  
Jacques Loranger  
Yves Ouimet  
Luc Charette  
Rock Cloutier  
La Société du patrimoine de la Vallée de la Rouge, Jean-Paul Bélanger  
Daniel Campeau  
Syndicat des psychologues du Centre hospitalier des Laurentides, Marie-Andrée Brisson

## Saint-Sauveur

Colette Fortier  
Jean-Bernard Clermont  
Corporation de développement des Laurentides, Yvan Patry, Claude Ducharme,  
Jean-Pierre Labrie  
Regroupement des résoluement souverainistes de Saint-Sauveur, M. Dufresne,  
Claudette Carpentier  
Michel Dubois  
Jacques Léger  
Jean-Paul Leblanc  
Richard Rabeau  
Monique Marchand  
Philippe Leroux  
Daniel Auger  
M. Richer, Jean Dumas

## Blainville

Alain Portelance  
Said Loukil  
Jacques Poisson

Michel Bertrand  
Jacques Langlais  
Association des médecins de médecine énergétique, Pierre Ruel  
Ronald Brière  
Pierre Bertrand  
Jacques Lambert  
Pascal Legault, maire de Blainville  
Pierre Gingras  
Association des commissaires industriels des Laurentides, Charles Le Borgne  
Syndicat de l'enseignement de la région Deux-Montagnes, Michel Paquette, Olivette Viau,  
Louise Martel  
Patrice Duclos  
Marcel Tessier  
Jacques-André Morin, Micheline Létourneau  
Normand Beudet  
Jacques Pilon  
Paul Larocque, maire de Bois-des-Filion  
Gilbert Gélinas  
Richard Côté  
Francis Demartin  
MRC Thérèse-de-Blainville, Yvan Deschênes, maire de Rosemère  
Hélène Poisson  
Raymond Giguère  
Nicole Gravel  
Wendy Gurd  
Pierre Phaneuf  
Hélène Dion  
Denis Langlois  
Jacques Normandin  
Godefry Desrosiers Lauzon

**PORTRAIT DE LA PARTICIPATION À LA COMMISSION  
DES LAURENTIDES**

| <b>SUJETS TRAITÉS</b>   | <b>NBRE<br/>D'INTERVENANTS</b> |
|---|--------------------------------|
| LE MANDAT   | 115                            |
| L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC                 | 21                             |
| PRÉAMBULE   | 83                             |
| SOUVERAINETÉ (art. 1)   | 97                             |
| ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (art. 2)                                     | 48                             |
| NOUVELLE CONSTITUTION (art. 3)                                      | 228                            |
| TERRITOIRE  | 17                             |
| CITOYENNETÉ (art. 4)  | 17                             |
| MONNAIE (art. 6)  | 27                             |
| TRAITÉS (art. 7)  | 9                              |
| ALLIANCES INTERNATIONALES   | 32                             |
| CONTINUITÉ DES LOIS   | 37                             |
| PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (art. 15)                           | 24                             |
| ENTRÉE EN VIGUEUR (art. 16 et 17)                                   | 27                             |
| QUESTION RÉFÉRENDAIRE   | 57                             |
| POSITION EXPRIMÉE PAR L'INTERVENANT EN REGARD DE L'AVENIR DU QUÉBEC | 96                             |
| LES AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES                               | 76                             |
| <b>AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI :</b>               |                                |
| ADMINISTRATION  | 52                             |
| AFFAIRES SOCIALES   | 20                             |
| ÉCONOMIE ET EMPLOI  | 35                             |
| INSTITUTIONS  | 28                             |
| AMÉNAGEMENT   | 17                             |
| ÉDUCATION   | 40                             |
| RELATIONS INTERNATIONALES   | 19                             |
| CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS                                 | 57                             |

**RAPPORT DES ACTIVITÉS  
DE COMMUNICATION ET DE LOGISTIQUE**

**RÉDIGÉ PAR CLAUDE-PHILIPPE LEMIRE  
RESPONSABLE RÉGIONAL DE COMMUNICATION-QUÉBEC  
RÉGION DES LAURENTIDES**

Communication-Québec a accepté le mandat d'assumer la gestion des communications de la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec le mercredi 11 janvier. En plus des activités d'information et de relations de presse, il a été entendu avec le secrétaire de la Commission, M. Denys Charette, que Communication-Québec prendrait aussi en charge la logistique nécessaire à la tenue des séances d'audition.

Ce rapport est divisé en 3 parties :

- la première partie concerne le plan de communication et sa réalisation entre le 12 janvier et le 5 mars 1995;
- la deuxième partie a trait à la planification des activités de logistique en fonction du calendrier des séances d'audition de la Commission;
- la troisième partie est constituée de la revue de presse de la Commission entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 9 mars 1995.

D'autre part, je tiens, de façon toute spéciale, à remercier les membres de l'équipe de Communication-Québec du bureau de Saint-Jérôme, pour leur disponibilité et l'intensité avec lesquelles ils ont assumé le mandat qui nous avait été confié et ce, je tiens à le souligner, sans ajout de ressources extérieures. Je veux nommer :

- Pauline Nadon, mon assistante, responsable du placement média et de la diffusion des communiqués;
- Pierre Desjardins, préposé aux renseignements, à la logistique;
- Guy Bélanger, préposé aux renseignements, à la logistique.

## **PREMIÈRE PARTIE : PLAN DE COMMUNICATION**

### **1. LA PROBLÉMATIQUE**

La Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec s'est appuyé sur un secrétariat exécutif et une équipe de communications. Cette dernière équipe, constituée du personnel de Communication-Québec, devait assurer au président régional et à ses collègues tout le support professionnel et technique requis pour : 1) faire connaître le mandat de la Commission; 2) mener avec succès une vaste opération régionale de consultations et d'échanges sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec dans les meilleures conditions possibles.

À cet effet, le but ultime visé par l'équipe de communications était de *«Faire des travaux de la Commission un événement prioritaire dans l'actualité locale et régionale des Laurentides tout au long de son mandat»*.

### **2. LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION RETENUS**

- Informer la population des activités de la Commission, du contenu qui est sa raison d'être (avant-projet de loi) et de ses mécanismes de fonctionnement
- Assurer une notoriété maximale à la Commission
- Susciter la participation populaire
- Faciliter le travail des médias et de leurs représentants
- Diffuser en mode élargi, pour l'ensemble du territoire régional et pour l'ensemble des types de médias, tant locaux que régionaux
- Évaluer l'impact et ajuster en conséquence
- Assurer la qualité du son et des archives sonores

### **3. LA STRATÉGIE RETENUE**

La stratégie de communication choisie devait s'aligner sur les actions prises par le Secrétariat national. Au plan régional, cette stratégie a prévu deux temps forts : un premier qui concernait la notoriété de la présidence de la Commission et de ses membres; un deuxième temps qui concernait les activités publiques de la Commission.

Cette stratégie devait se réaliser en faisant preuve d'une transparence systématique, en étant d'une disponibilité de tous les instants et en recherchant l'équité pour chacune des clientèles visées.

#### **4. LES CLIENTÈLES VISÉES**

- 4.1. Les membres de la Commission et le personnel du secrétariat
- 4.2. Les représentants de tous les médias de la région
- 4.3. La population en général et plus spécifiquement celle des endroits visités par la Commission

#### **5. LES ACTIVITÉS ET LES MOYENS**

- 5.1. Conférences de presse et points de presse
- 5.2. Communiqués de presse
- 5.3. Documentation pertinente - distribution des mémoires
- 5.4. Entrevue à la TVC (Télévision communautaire)
- 5.5. Retransmission de séances de la commission par la TVC
- 5.6. Envois aux relayeurs (liste de 810 noms)
- 5.7. Placement publicitaire
- 5.8. Revue de presse

#### **6. LES ÉCHÉANCIERS**

- 6.1. Envoi d'un communiqué pour rappeler la nomination de la présidente de la Commission (semaine du 16 janvier)
- 6.2. Conférence de presse pour annoncer la nomination aux vices-présidences et celle des autres membres de la Commission (mardi 24 janvier)
- 6.3. Envoi de communiqués pour faire connaître le calendrier des séances d'audition de la Commission et des règles de procédure (semaine du 30 janvier)

- 6.4. Envoi du calendrier des séances, des endroits et des heures d'audition au Secrétariat national (jeudi 27 janvier)
- 6.5. Envoi de communiqués pour annoncer chaque séance (continu)
- 6.6. Ententes avec les TVC de la région pour la rediffusion des séances d'audition (semaine du 30 janvier)
- 6.7. Placement dans les hebdomadaires locaux d'avis pour les séances d'audition (selon le calendrier des séances)
- 6.8. Commande des identifications de table et des identifications personnelles à l'effigie de la Commission (semaine du 23 janvier pour livraison le 27)
- 6.9. Réponse aux demandes d'information spécifique de la presse (continu)

## **7. BILAN**

### **7.1. Conférence de presse et point de presse**

Le 24 janvier, M<sup>me</sup> Papineau, M<sup>me</sup> Wojas et M. Lapointe ont donné 3 conférences de presse à Saint-Eustache, Saint-Jérôme et Mont-Laurier; cette dernière était en direct à TVC-13, M<sup>me</sup> Robert, déléguée régionale du PQ à la Commission, et M<sup>me</sup> Guay, déléguée régionale du Bloc québécois à la Commission ont également participé aux conférences.

Au cours des séances, M<sup>me</sup> Papineau a accordé des entrevues aux médias locaux. Au total, 61 journalistes ont assisté aux conférences de presse et aux audiences.

### **7.2. Communiqués de presse**

Au total, on aura publié 30 communiqués de presse entre le 18 janvier et le 7 mars, date de l'envoi du dernier.

Sur ce nombre, 11 communiqués étaient pour diffusion générale et 19 étaient diffusés aux médias les plus directement concernés par les séances d'audition.

### **7.3. Documentation pertinente**

À chaque séance, les représentants des médias recevaient une chemise contenant l'ordre de présentation des mémoires ainsi qu'une copie de chacun des mémoires.

#### **7.4. Entrevue à la TVC**

M<sup>me</sup> Papineau a enregistré une entrevue de 15 minutes à la TVC du Grand Saint-Jérôme. Cette entrevue a été diffusée à 10 reprises.

#### **7.5. Retransmission des séances de la Commission par la TVC**

Il y a eu entente avec les principales TVC de la région; au total 25 heures de séance ont été rediffusées :

- Séance de Mont-Laurier, 5 h 30, par la TVC-13 de Mont-Laurier (Vidéotron).
- Séance de Saint-Jérôme (11), 5 h, par la TVC du Grand Saint-Jérôme (Vidéotron).
- Séance de Saint-Jérôme (21), 6 h, par la TVC du Grand Saint-Jérôme (Vidéotron).
- Séance de Sainte-Adèle, 4 h, par la TVC de Télédiffusion Sainte-Adèle (Cogeco).
- Séance de Saint-Sauveur, 4 h 30, par la TVC de Télédiffusion Sainte-Adèle (Cogeco);

#### **7.6. Envois aux relayeurs**

Le communiqué du calendrier des séances d'audition et celui des règles de procédure ont été expédiés, par courrier, à tous les ministères, organismes gouvernementaux, organismes socio-économiques, gouvernements municipaux et scolaires de la région des Laurentides; au total 810 envois.

Le communiqué annonçant la séance de la Commission des aînées et des aînés a été expédié à 80 organismes du 3<sup>e</sup> âge.

#### **7.7. Placement publicitaire**

Il a fallu publiciser, par avis, le changement d'heure des séances et les règles de procédure. Ce travail a exigé la conception de vélox et la réservation d'espaces dans tous les hebdomadaires de la région.

Le programme de placement publicitaire prévoyait au départ 16 avis de 300 lignes agates et 8 avis de 600 lignes agates. En cours de route, nous avons dû annuler 11 placements. Il y a ainsi eu 13 placements pour un total de 5300 lignes agates.

## **DEUXIÈME PARTIE : LA LOGISTIQUE**

### **1. RÉSERVATION DES LOCAUX**

Nous avons peu d'indications quant aux endroits qu'il fallait réserver des locaux et au nombre de places idéales.

Au départ, nous avons établi de réserver des salles assez spacieuses pour accueillir entre 100 et 150 personnes. Ces salles devaient être accessibles aux personnes handicapées.

L'opération n'a pas été facile, car nous devions trouver 18 sites en un très court laps de temps et nous fier sur les informations obtenues au téléphone.

Le défi a été relevé, les 18 endroits ont été identifiés en respectant la date limite du 27 janvier.

Par la suite, une copie du plan d'aménagement a été transmis à chacun des responsables des endroits visités et il a fallu conjuguer avec les espaces réservés.

### **2. SONORISATION ET ENREGISTREMENT SONORE**

La sonorisation des séances et l'enregistrement sonore des travaux de la Commission ont été confiés, par entente contractuelle, à Sonorisation des Laurentides. Le personnel de cette firme a accompli la tâche avec beaucoup de professionnalisme.

Au total, l'enregistrement des travaux est fixé sur près de 120 cassettes de 90 minutes.

## BIBLIOGRAPHIE

Gouvernement du Québec, Assemblée Nationale. Avant-projet de loi. Loi sur la souveraineté du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1994, Québec, 8 pages.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec. Guide de participation aux Commissions sur l'avenir du Québec, Québec, 23 pages.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec. Banque de références. Les commissions sur l'avenir du Québec, dix-sept fiches sujet, Québec, février et mars 1995.

Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles. Répertoire de 14 fiches réalisées dans le cadre des débats sur l'avenir du Québec, Québec, février 1995.

LEFEBVRE, Gérald et GABOURY, Placide. Pour un Québec qui se cherche, Les Essais de l'Agora, Ayer's Cliff (Québec), 4<sup>e</sup> trimestre, 1994, 108 pages.

Solidarité populaire Québec. La Charte d'un Québec populaire, Montréal, 1994, 32 pages.1.3.13. Les autres options constitutionnelles

## ADDENDUM

La présente liste n'est pas répertoriée dans la table des matières. Elle complète la liste des participants. Il s'agit d'intervenants non inscrits aux audiences mais ayant déposé un mémoire à la Commission avant le 6 mars 1995.

### Autres intervenants

Évelyne A. Hunter  
Fernand Beaudin Des Roches  
Lantier Rolland  
Claude Lucier  
Simon Lauzon  
Pierre Lalonde  
Y. Frappier  
Claude Brindle  
Regroupement pour les droits des assistés (es) sociaux, Claudette Brière  
Philippe Hallé  
Pierre Haché  
Romuald Guillemette  
André Desjardins  
Centre d'exposition du Vieux Palais, Marie-Anne Grenier  
Marcelle Hamelin  
Michel Kelly Gagnon  
Pierre Boisvert  
Pierre Viau  
Constance Joannette Mainville  
Jean-Jacques Dandurant  
Yves Richer  
Gary Quinn  
Gaétanne Pelletier  
André Riendeau  
Luc Désilets  
Thérèse Romer  
Fernand Paquin  
Antonio Dupuis  
L. Cyr et C. K. Campbell  
Sylvain Léveillé  
Jean De GrandPré  
Gérard St-Antoine  
Claude Lapointe  
Maryline Hébert

Maryline Hébert  
M. Parent  
M. Landrio  
Dominic Leclerc  
Réjean Buteau  
Raymond Cloutier  
Colette Favreau  
Nicole Duquesne  
Nicole Ladouceur  
Monic Provost  
Peter Berry  
Jean-Louis Gagnon  
Sylvie Charette  
Jacques Rouleau  
Yves Pronovost  
Raymond Whittom  
Gaétan Bérubé  
Gérard Gratton  
Roger Beaudoin  
M. Bossé  
Vianney Lehouillier  
Claude Proulx  
Pierre Haddad  
Clément Miron  
Thérèse D'Aoust  
Julie Charette et Étienne Boivin